

# **COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES**

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU MARDI 18 MARS 2025**

---

#### **Présent-e-s :**

Mme Nathalie RUEGGER, Présidente

Evelyne CHENAUX-BOURQUIN, Vice-présidente,

M. Marco SOLARI, Secrétaire

M. Philippe ROCHETIN, Vice-secrétaire

Sylvain DUPRAZ, Membre du Bureau

Alexandra SAAS, Membre du Bureau

Mmes Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Barbara SOULIER, Séverine WEHRLI et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Daouda BAGAGNAN, Luis BRUNSCHWEILER, Vincent CASARES, Roberto DI GIORGIO, Cédric EPENYO, Michel FAVRE, François HAAS, Nicolas LENOIR, Maxime ROHMER, Christophe STAUDER, Denis THORIMBERT, Pierre TORRI, Laurent ULRICH et Barthélémy VON HALLER, Conseillers municipaux

#### **Conseil administratif :**

M. Xavier MAGNIN, Maire

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

#### **Assistent à la séance :**

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Katia CHATELANAT, Assistante au Secrétariat général

#### **Procès-verbaliste :**

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

---

#### **ORDRE DU JOUR :**

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2025**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Rapports des commissions**
  - a) Environnement et Infrastructures du 17 février
  - b) Aménagement et nouveaux quartiers du 3 mars
  - c) Sociale et enfance du 6 mars
  - d) Finances du 13 mars

## **5. Propositions du Conseil administratif**

### **A. Projets de délibérations**

- a) D 161-2025 R : Crédit d'engagement de 450 000 F pour l'étude en vue de la réalisation des aménagements intérieurs des futurs locaux de la Commune dans l'immeuble H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates
- b) D 162-2025 P : Crédit d'engagement de 100 000 F pour l'étude relative au réaménagement du parking du Square des Footballeurs en vue de la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri
- c) D 163-2025 P : Annulation du règlement rattachant les conseillers administratifs à une caisse de pension et accordant des indemnités en cas de départ et maintien de l'affiliation à une caisse de prévoyance professionnelle
- d) D 164-2025 P : Crédit d'engagement de 230 000 F relatif aux travaux d'aménagement des nouveaux locaux du jardin d'enfants Les Abeilles et bail de 15 ans
- e) D 165-2025 P : crédit d'engagement de 100 000 F pour l'étude relative à la réfection du chemin et du pont du Clos (tronçon chemin des Semailles au pont du Clos) à Plan-les-Ouates
- f) D 166-2025 P : Adoption du PLQ N°30'087 - « Les Cherpines » sur les territoires communaux de Plan-les-Ouates et de Confignon
- g) D 167-2025 P : crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 150'900 F destiné à anticiper d'un mois l'engagement du personnel pour la crèche PotiMarron et de renforcer le secteur recrutement de l'administration

## **6. Propositions du Conseil municipal**

### **A. Motions**

- a) M 48-2024 R : Evaluation des mesures prévues dans la perspective de l'accueil de requérants d'asile aux Cherpines en 2025
- b) M 51-2025 R : Pour que le tarif des pensions de crèche à Plan-les-Ouates soient calculés strictement selon le total du Revenu déterminant unifié (RDU)
- c) M 52-2025 R : Pour un service de navettes pour rapprocher les nouveaux quartiers et les hameaux du centre de la commune
- d) M 53-2025 P : Pour que les enfants qui pratiquent l'Instruction En Famille (IEF), de la commune de Plan-les-Ouates, bénéficient des mêmes droits que les autres enfants scolarisés dans celle-ci

## **7. Questions**

## **8. Divers**

*Clôture de la séance.*

**Questions du public**

---

**Mme Rüegger, Présidente**, ouvre la séance à 20h00. Elle salue la présence de M. Magnin, Maire, de M. Rodriguez, Conseiller administratif, ainsi que des Conseillers municipaux, des représentants du Secrétariat général et du public. Elle annonce que Mme Monbaron, Conseillère administrative, rejoindra la séance un peu plus tard.

## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 FEVRIER 2025

Ce procès-verbal ne suscite aucune remarque ni correction.

**Le procès-verbal de la séance du 11 février 2025 est approuvé par 21 oui et 3 abstentions.**

## 2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

### 2.1 Délai référendaire

**La Présidente** précise que le délai référendaire débutera le 27 mars et s'achèvera le 21 mai 2025.

## 3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

*Mme Monbaron rejoint la séance à 20h05.*

### 3.1 Economie

**M. Magnin** annonce les événements suivants :

- Le programme On Stage du 21 mars est bouclé et prévoit la venue de 650 élèves des CO de Drize et des Voirets, de l'école Stittelmann et du collège de Staël. 38 entreprises se sont mises à disposition pour faire découvrir les métiers. La centralisation se fera dans la zone industrielle. En parallèle des visites des entreprises, des ateliers seront organisés à Spark et dans les entreprises. Les entreprises formatrices seront présentes, ainsi que les centres de formation. Nous collaborons cette année avec la fondation ForPro et le campus Spark. Les domaines d'activité sont nombreux : horlogerie, bijouterie, santé, social, construction, restauration, nature et environnement, police, ambulanciers, vente, biopharmacie, etc.
- Visite du datacenter Infomaniak à la Bistoquette le 17 avril de 17h30 à 19h30. Il s'agit d'une nouveauté mondiale. Les Conseillers municipaux peuvent s'inscrire pour cette visite. Le concept est vraiment très intéressant.
- Autour du Temps : l'organisation bat son plein. L'événement aura lieu en octobre. Nous aurons beaucoup plus de visites dans les entreprises que ces dernières années, ce qui nous amène à monter encore en gamme et à être encore plus précis dans nos exigences, dans ce monde qui tend vers le luxe. Tout s'annonce très bien pour cette nouvelle édition.
- 175<sup>ème</sup> anniversaire de la Commune : entre 5 et 10 entreprises sont intéressées pour participer à la manifestation, d'une manière ou d'une autre. Un point de situation du projet sera fait en commission Culture.

### 3.2 Culture

**M. Magnin** fait part des informations suivantes :

- 150 chèques-culture sont à disposition ; pour l'instant nous n'avons que 100 demandes, ce qui est une surprise.
- Le bus Bain des livres viendra en avril pendant les vacances de Pâques et début mai, dans le préau de l'école du Sapay.
- La fresque sur le mur de la route de Base sera continuée en mai, si la météo le permet, ainsi que les agrémentations picturales des bornes SIG.
- Une modification du règlement du fonds d'art et d'espaces publics a été proposée par M. Thorimbert. Cette proposition a été analysée et il a été décidé de ne pas la soumettre à nouveau au Conseil municipal, les modifications étant considérées comme mineures.

Quand ce règlement devra être refait, nous reviendrons vers le Conseil municipal avec un certain nombre de points, qui n'étaient pas nécessaires actuellement. M. Magnin remercie M. Thorimbert pour sa sagacité administrative.

### 3.3 Petite enfance

**M. Magnin** fait part des informations suivantes :

- La crèche « crèche en forêt » a été reçue en audition en commission le 6 mars. Le détail peut être consulté dans le procès-verbal de la séance.
- Le recrutement du personnel pour la crèche de PotiMarron est terminé. Celle-ci ouvrira en août et fait l'objet d'une délibération qui sera traitée ce soir.
- L'article paru dans le Temps du 14 mars concernant les crèches se base sur les chiffres de 2023, année durant laquelle nous avons enregistré une arrivée massive de 1500 habitants aux Sciers, ce qui a modifié certains ratios et pourcentages. Nous sommes tout de même la 2<sup>ème</sup> ville avec le meilleur taux d'offre de places en crèches. Un nouvel article dans la Tribune de Genève contre un peu ce référentiel pris par le Temps ; nous avons fait d'importants efforts, et nous réjouissons que d'autres Communes nous rejoignent maintenant dans nos efforts, ce qui contribue au relativement mauvais classement de notre Commune. Nous avons été extrêmement bons en termes de places de crèches, et le serons à nouveau avec l'ouverture prochaine de 3 nouvelles crèches.

### 3.4 Social

**M. Magnin** fait part des informations suivantes :

- L'inauguration du nouveau bâtiment du JAPLO aura lieu le 29 mars prochain à 15h30 pour la partie officielle.
- Nous avons versé une aide humanitaire urgente de 15'000 F à l'association Save the Children Suisse pour ses activités en République démocratique du Congo.
- Le Conseil administratif a reçu une invitation pour la 29<sup>ème</sup> fête de la St-Georges fin avril.
- L'école du Sapay sera extrêmement pleine à la prochaine rentrée, mais cela reste faisable. Lancy est plus en difficulté que nous. Nous devons cependant rester attentifs, notamment pour la rentrée 2029. Les prévisions sont pour l'instant en-deçà de ce que le SRED avait prévu initialement, et c'est plutôt une bonne nouvelle, avec une certaine stabilisation des effectifs.

### 3.5 Suivi des élections

**M. Magnin** annonce qu'à l'occasion des élections de ce dimanche, le Conseil administratif a prévu d'ouvrir la salle du Conseil municipal de 12h30 à 14h30 pour tous les groupes et candidats qui souhaitent s'y réunir pour les premières estimations. L'émission de Léman Bleu sera diffusée en direct sur le grand écran. Les accès seront séparés avec le dépouillement qui aura lieu dans la salle des commissions.

### 3.6 Réponse à la motion M 40a-2023 « Mesures à prendre contre la pratique du harcèlement, de toutes natures, dans le cadre des écoles de la Commune – Informer, sensibiliser, former. »

M. Magnin fait lecture de la réponse du Conseil administratif (annexe 1).

### 3.7 Sport

**Mme Monbaron** fait part des informations suivantes :

- Entraînements de course à pied : les entraînements de remise en forme par la course à pied ont repris le jeudi 13 mars avec l'association Team Eticha Running. Les rendez-vous, sur

inscription, ont lieu tous les jeudis, au Centre sportif des Cherpines à 19h15 pour la catégorie "Novices", ou à 20h15 pour la catégorie "Intermédiaires-Avancés".

- MiniMove : il s'agit du programme d'encouragement au mouvement chez les tout petits en âge préscolaire. Cet évènement proposé chaque dimanche matin entre 9h00 et 12h00 dans les salles de gym du CO des Voirets rencontre toujours autant de succès puisqu'une moyenne de 180 enfants a été enregistrée depuis la reprise de janvier.
- Appel à projet pour la gestion du centre équestre : la Commune de Plan-les-Ouates a lancé l'appel à projets pour l'exploitation et la gestion du centre équestre de Plan-les-Ouates. La Commune cherche une structure associative pour assurer la continuité et le développement des activités équestres, dans le respect des valeurs d'accessibilité, de bien-être animal et de durabilité. L'objectif est de proposer une offre de qualité, accessible à un large public. La date limite de dépôt des candidatures a été fixée au 22 avril 2025.
- Couverture par une bulle de deux courts supplémentaires au stade des Cherpines : l'autorisation de construire a été déposée le 7.02.2025.

### 3.8 Sécurité

**Mme Monbaron** fait part des informations suivantes :

- Incivilités en février (données communales) :
  - 1 accident non annoncé
  - 9 déchets/salissures (travail conséquent sur les déchetteries)
    - 5 dommages à la propriété (1 WC endommagé au Sapay, 2 potelets endommagés. 1 dommage sur le bâtiment de Champ-Ravy, 1 barrière endommagée à la déchetterie de la voirie)
- Interpellations avec rapport au Ministère public :
  - 1 conducteur sans permis de conduire
  - 1 véhicule sous défaut de plaques et d'assurance
  - 1 conducteur sous emprise de stupéfiants
  - 1 conducteur sous interdiction de circuler et sous l'emprise de stupéfiants.
  - 1 personne interpellée en possession d'une quantité non négligeable de stupéfiants
- Personnel

Le futur responsable du service de la police municipale a signé son contrat. Il s'agit de M. Jean-Yves Plée qui vient de la police cantonale après 24 ans de service. Il prendra ses fonctions le 1er juin prochain.

- Cambriolages (données cantonales) :

Février 2025 : 5 (2 villas, 2 caves, 1 commerce)

Total 2024 : 10

Total 2025 : 9.

### 3.9 Aménagement du territoire

**Mme Monbaron** fait part des informations suivantes :

- Centre sportif et culturel des Cherpines : les études d'avant-projet se poursuivent sur la base du retour des groupes utilisateurs (sport et culture) mis en place. De premiers travaux se déroulent actuellement sur les lieux pour effectuer des sondages géotechniques et de pollution de sols afin d'adapter le projet. La fin de l'avant-projet est prévue pour la fin 2025.

- PLQ Arare-Dessous : la séance publique pour présenter le projet de PLQ aux habitants se tiendra le 2 avril à 18h30 la salle communale. Une communication sera faite via des flyers dans les boîtes aux lettres notamment mais aussi sur les supports de communication habituels de la Commune (newsletter, site internet, etc.). En parallèle, le Canton devrait lancer l'enquête publique début avril, mais la confirmation des dates ne nous a pas encore été transmise.
- PLQ 2 des Cherpines : l'introduction ce soir en séance de la délibération relative au préavis du Conseil municipal sur le PLQ 2 des Cherpines est la première étape de la procédure d'adoption du PLQ qui devra passer par des jalons successifs avant d'être définitivement adopté. La première étape à franchir, à la suite du vote des délibérations en Conseil municipal, est la fin du délai référendaire. En effet, il est probable qu'un référendum soit déposé du côté de Confignon, ce qui va nécessairement retarder la procédure d'adoption. Il y aura ensuite une procédure d'opposition qui peut également prendre beaucoup de temps, puis l'adoption à proprement parler. Devant toutes ces incertitudes, le Conseil administratif a demandé que lesancements des concours et autres MEP sur le secteur des Cherpines soient repoussés afin de ne pas initier des démarches coûteuses en temps et argent sans avoir une certaine assurance des délais d'adoption du PLQ. Certains concours étant liés au financement par le projet d'agglomération d'espaces publics (comme la place des Cherpines par exemple), le Conseil administratif s'est assuré au préalable de la validation du report par les équipes du projet d'agglomération afin de ne pas perdre les subventions qui sont conséquentes (50% du coût pour la place des Cherpines).

### 3.10 Mobilité

**M. Rodriguez** fait part des informations suivantes :

- Présentation des aménagements prévus sur la route de Bardonnex pour réduire le trafic : ces aménagements seront présentés lors de la séance publique du 2 avril à 18h30 à la salle communale.
- Séance publique sur la mobilité en général et compte rendu sur les mesures concernant le trafic de transit : 27 mars à 19h00 à la salle communale.
- Passerelle des Sciers : les géomètres ont procédé à des relevés et le projet avance. Nous sommes en discussion avec les SIG pour savoir s'il est nécessaire de prévoir une emprise pour le CAD.
- Réaménagement de la route de St-Julien : les travaux commenceraient début avril pour le tronçon entre le giratoire de la route du Camp et le chemin de Vers.
- Présentation aux riverains concernant le stationnement à Arare-Dessus : les préconisations et propositions du Conseil administratif ont été présentées.
- Electromobilité : 6 places seront équipées de bornes de recharge à la route des Chevaliers-de-Malte, et 6 autres au 8, chemin de Vers, et cela dès le 25 mars prochain. 8 bornes sont en outre installées le 10 mai sur la place des Aviateurs, dont 2 super-rapides.

## 4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

*Ndlr : Ces rapports sont lus en séance uniquement sur demande expresse d'un ou de plusieurs commissaires. Ils sont joints au présent procès-verbal - annexes a à d.*

- a) **Environnement et Infrastructures du 17 février**
- b) **Aménagement et nouveaux quartiers du 3 mars**
- c) **Sociale et enfance du 6 mars**
- d) **Finances du 13 mars**

## **5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

### **A. Projets de délibérations**

#### **a) D 161-2025 R : Crédit d'engagement de 450 000 F pour l'étude en vue de la réalisation des aménagements intérieurs des futurs locaux de la Commune dans l'immeuble H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates**

**La Présidente** rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur cette délibération le 11 février 2025 (annexe 2). Elle a été renvoyée en commissions Environnement et infrastructures, qui a émis dans sa séance du 17 février un préavis favorable à l'unanimité, et en commission Finances qui a émis dans sa séance du 13 mars un préavis favorable également, par 8 oui et 1 abstention.

En l'absence d'interventions, **la Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte la délibération D 161-2025  
par 24 oui, soit à l'unanimité.**

#### **b) D 162-2025 P : Crédit d'engagement de 100 000 F pour l'étude relative au réaménagement du parking du Square des Footballeurs en vue de la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri**

**La Présidente** soumet au Conseil municipal l'entrée en matière de cette délibération (annexe 3), ce qui est accepté par 24 oui, soit à l'unanimité.

**M. Rodriguez** rappelle que ce projet de délibération fait suite à la motion M 35-2023 pour la création d'îlots de fraîcheur sur la commune de Plan-les-Ouates, que le Conseil municipal a votée à l'unanimité dans sa séance du 14 novembre 2023. Cette motion invitait à identifier les différents lieux sur le territoire communal qui pourraient accueillir des îlots de fraîcheur et à évaluer le potentiel de désimperméabilisation des surfaces actuellement recouvertes d'asphalte. Un travail a été mené dans ce sens, avec des données issues de l'analyse climatique réalisée par le Service cantonal du développement durable du Canton de Genève et la société GEO-NET. Le site du Square des Footballeurs a été identifié comme un îlot de chaleur avéré possédant un potentiel d'amélioration important.

Une première phase d'étude d'avant-projet a été réalisée avec le bureau Arfolia (Architecte paysagiste) en 2024 afin d'obtenir une image et un concept sur les possibilités d'optimisation au niveau des revêtements, de la gestion des eaux et de la végétation, tout en préservant le nombre de places de parking. Cette étude a permis de conforter l'idée d'une amélioration importante du site et d'intégrer les demandes et propositions des différents services et usagers concernés par l'aménagement (SASJ, SCA, SEE, Locados et le CA). Aujourd'hui, les coordinations autour du projet ont permis d'intégrer plusieurs améliorations fonctionnelles comme l'accès des camions au terrain rouge de l'école du Pré-du-Camp pour le montage et démontage de la patinoire, ou encore l'intégration d'un nouveau centre de tri avec des bennes enterrées qui répond à un besoin dans le secteur.

Le projet prévoit dans un premier temps de remanier partiellement la configuration du parking afin de dégager un espace central généreux permettant des nouvelles plantations et garantissant ainsi une augmentation de la canopée dans ce secteur. Ce nouvel espace arboré sera complété par une strate arbustive ainsi qu'une densification végétale globale sur les bandes plantées existantes en périphérie.

Le remaniement du parking prévoit la désimperméabilisation du sol en profondeur (fosses de Stockholm) afin que les eaux puissent s'infiltrer et alimenter directement les racines des arbres. Le projet envisage la mise en place d'un centre de tri avec des bennes enterrées. Cette infrastructure

pourra régler la problématique des containers extérieurs situés proche de la route de St-Julien et servir aux immeubles n°119 à 141 concernés par cet emplacement. L'accès au Pré-du-Camp sera amélioré. En effet, le square des Footballeurs est également l'accès principal des camions pour le montage et le démontage de la patinoire en hiver. Ces derniers passent le long du Locados en direction de la place des Aviateurs et doivent faire une manœuvre qui détériore chaque année les bordures et les surfaces engazonnées du secteur. Le mur où se trouve le rince-bottes (hors service), élément historique du site, sera conservé.

L'estimation financière se monte à 830'000 F HT, et c'est sur cette base que le montant des honoraires a été calculé :

| <b>A. Honoraires</b>                            |          |                  |
|-------------------------------------------------|----------|------------------|
| Architecte-paysagiste – Phases SIA n°32-33-41   | F        | 60'500.-         |
| Ingénieur génie civil – Phases SIA n°32         | F        | 6'100.-          |
| Ingénieur hydraulicien – Phases SIA n°32        | F        | 6'100.-          |
| Géomètre                                        | F        | 5'900.-          |
| <b>Sous-total Honoraires</b>                    | <b>F</b> | <b>78'600.-</b>  |
| <b>B. Débours, hausses et imprévus</b>          |          |                  |
| Emoluments autorisation de construire           | F        | 3'200.-          |
| Taxes de raccordement                           | F        | 4'500.-          |
| Occupation domaine public                       | F        | 1'000.-          |
| Frais divers                                    | F        | 3'500.-          |
| <b>Sous-total Débours, hausses et imprévus</b>  | <b>F</b> | <b>12'200.-</b>  |
| <b>Total du crédit d'engagement HT</b>          | <b>F</b> | <b>90'800.-</b>  |
| <b>TVA 8.1%</b>                                 | <b>F</b> | <b>7'354.80</b>  |
| <b>Total arrondi du crédit d'engagement TTC</b> | <b>F</b> | <b>100'000.-</b> |

**La Présidente** informe que le Bureau préconise le renvoi en commissions Environnement et infrastructure et Finances de cette délibération

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi de la délibération en commissions au vote du Conseil municipal.

**La délibération D 162-2025 est renvoyée en commissions Environnement et infrastructure et Finances  
par 24 oui, soit à l'unanimité.**

- c) **D 163-2025 P : Annulation du règlement rattachant les conseillers administratifs à une caisse de pension et accordant des indemnités en cas de départ et maintien de l'affiliation à une caisse de prévoyance professionnelle**

**La Présidente** soumet au Conseil municipal l'entrée en matière de cette délibération (annexe 4), ce qui est accepté par 24 oui, soit à l'unanimité.

**M. Rodriguez** précise qu'il s'agit d'un toilettage du règlement qui avait été voté par le Conseil municipal le 21 février 2012. Ce règlement prévoit les indemnités de départ des Conseillers administratifs. Les dernières dispositions législatives, par le biais de la loi sur l'administration des

Communes (LAC), précise ces indemnités qui sont désormais inscrites dans la LAC. Ce règlement devient par conséquent caduc, raison pour laquelle il nous est demandé de l'annuler.

**La Présidente** informe que le Bureau préconise un vote sur le siège de cette délibération

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**La délibération D 163-2025 est acceptée  
par 24 oui, soit à l'unanimité.**

**d) D 164-2025 P : Crédit d'engagement de 230 000 F relatif aux travaux d'aménagement des nouveaux locaux du jardin d'enfants Les Abeilles et bail de 15 ans**

**La Présidente** soumet au Conseil municipal l'entrée en matière de cette délibération (annexe 5), ce qui est accepté par 24 oui, soit à l'unanimité.

**M. Magnin** annonce que le projet d'accueil des Abeilles est bientôt finalisé. Les locaux actuels sont en effet trop petits. L'équipement intérieur du bâtiment est pris en charge par la Commune, notamment le poste important concernant le renouvellement et l'achat de matériel (> 96'000 F) : le système de contrôle d'accès, les équipements informatiques, la buanderie, l'électroménager, les bureaux, etc. Le 2<sup>ème</sup> point est le bail d'une durée de 15 ans. Les baux de moins de 10 ans ne doivent pas être soumis au Conseil municipal. La durée de 15 ans permet d'équilibrer coûts et revenus, aussi bien pour la paroisse, qui est le bailleur, que pour la Commune, et correspond à une réalité financière. L'accord de Conseil municipal est requis. La convention prévoit un renouvellement automatique de 5 ans en 5 ans. La délibération peut être renvoyée en commission si plus de renseignements sont souhaités.

**La Présidente** informe que le Bureau préconise le renvoi en commissions Sociale et enfance et Finances de cette délibération.

**M. Epenoy** demande que la délibération soit également renvoyée en commission Environnement et infrastructures.

**M. Dupraz** demande à M. Epenoy de justifier sa demande.

**M. Epenoy** considère que les locaux sont du ressort également de la commission Environnement et infrastructures.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi de la délibération en commissions Environnement et infrastructure au vote du Conseil municipal.

**La délibération D 164-2025 est renvoyée en commissions Environnement et infrastructure  
et Finances  
par 19 oui, 2 non et 3 abstentions.**

**La Présidente** soumet maintenant le renvoi de la délibération en commissions Sociale et enfance et Finances au vote du Conseil municipal.

**La délibération D 164-2025 est également renvoyée en commissions Sociale et enfance et  
Finances  
par 23 oui et 1 abstention.**

e) **D 165-2025 P : crédit d'engagement de 100 000 F pour l'étude relative à la réfection du chemin et du pont du Clos (tronçon chemin des Semailles au pont du Clos) à Plan-les-Ouates**

**La Présidente** soumet au Conseil municipal l'entrée en matière de cette délibération (annexe 6), ce qui est accepté par 24 oui, soit à l'unanimité.

**M. Rodriguez** informe que la Ville de Lancy et la Commune de Plan-les-Ouates ont été interpellées en 2024 par les SIG qui souhaitent réaliser des travaux pour le CAD (chauffage à distance) sur le chemin du Clos entre le chemin des Semailles et le chemin de Plamatte. En parallèle, dans le cadre des études liées aux inondations sur le secteur Petit-Bois, la Commune a sollicité le Service de l'Aménagement des Eaux et de la Pêche (SAEP) pour vérifier la capacité hydraulique du pont du Clos reliant le chemin du Clos aux Palettes. Le SAEP a mandaté un bureau d'ingénieurs (RCI), pour étudier cette problématique. Ce dernier a conclu à la nécessité de refaire le pont afin d'améliorer la circulation hydraulique et d'éviter des problèmes de refoulement en amont. La présente délibération vise donc à financer les études nécessaires à la réalisation des différents travaux connexes à la réalisation du CAD par les SIG, mais aussi à la démolition/reconstruction du pont du Clos sur le Voiret.

La reconstruction du système d'évacuation des eaux usées (EU) et pluviales (EP) est nécessaire, car ces deux réseaux présentent de fortes altérations et sont partiellement obstrués par des racines ou des déboitements, qui les rendant perméables. Cette situation est critique pour le réseau des eaux usées, car elle n'est pas conforme et peut causer des inondations chez les particuliers avec un transfert des eaux pluviales vers les eaux usées (refoulement). Le réseau EP, quant à lui, sera à la charge de la Ville de Lancy. Ce réseau est aussi utilisé par les villas situées le long du chemin du Clos (chemin du Clos 5 à 15) sur le territoire de Plan-les-Ouates.

Les études visent également la reconstruction du système d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées qui est vétuste, la réfection de la chaussée du chemin du Clos qui est en mauvais état, présentant de nombreux nids de poule et affaissements, la sécurisation des cheminements piétons au carrefour du chemin de la Plamatte et du chemin du Clos, ainsi que la création d'un éco-point en tenant compte de la végétation existante. L'enfouissement de la ligne aérienne sera étudié, ainsi que la réfection de l'éclairage public, le déploiement de la fibre optique et une reconstruction du Pont du Clos. Il faut préciser que le risque de mise en charge du Voiret est directement lié aux inondations du quartier des Petits-Bois. Une analyse du niveau du Voiret en période de crue démontre que la remontée d'eau dans le collecteur EP des Petits-Bois va jusqu'à la hauteur du chemin du Millénaire. Cette mise en charge de l'ensemble du réseau favorise les inondations et refoulements dans le quartier des Petits-Bois. Cet élément combiné à l'étude hydraulique du quartier des Petits-Bois, pris dans son ensemble devrait permettre une diminution des risques d'inondations du quartier. Actuellement, l'avant-projet propose de reconstruire l'ouvrage avec une largeur identique.

Le présent crédit permet de financer les études (phase 31 à 41 SIA) de génie civil nécessaires aux futurs travaux. Dans ce contexte, les services des deux Communes ont trouvé une clé de répartition pour les études, à savoir 75% pour la Ville de Lancy et de 25% pour la Commune de Plan-les-Ouates, correspondant au ratio des surfaces respectives. Le montant total du crédit d'étude estimé par la Ville de Lancy et vérifié par le SCA est de 332'000 F TTC. La quote-part de Plan-les-Ouates est, selon la clé de répartition de 25% ce qui représente un montant d'étude de 83'000F TTC, plus des frais annexes pour la Commune de Plan-les-Ouates, ce qui donne les 100'000 F demandés ce soir.

**La Présidente** informe que le Bureau préconise le renvoi en commissions Environnement et infrastructure et Finances de cette délibération

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi de la délibération en commissions Environnement et infrastructure et Finances au vote du Conseil municipal.

**La délibération D 165-2025 est renvoyée en commissions Environnement et infrastructure et Finances  
par 24 oui, soit à l'unanimité.**

**f) D 166-2025 P : Adoption du PLQ N°30'087 - « Les Cherpines » sur les territoires communaux de Plan-les-Ouates et de Confignon**

**La Présidente** soumet au Conseil municipal l'entrée en matière de cette délibération (annexe 7), ce qui est accepté par 24 oui, soit à l'unanimité.

**Mme Monbaron** rappelle que le déclassement des parcelles a eu lieu en septembre 2010, le referendum cantonal en mai 2011. Le Plan Directeur de quartier des Cherpines adopté en 2013 par le Conseil d'Etat et le PLQ du Rolliet en avril 2018. Le Plan directeur de zone industrielle et artisanale (PDZIA) pour la future zone industrielle des Cherpines (sur Confignon) a été adopté en mai 2018 également. Nous avons maintenant le PLQ des Cherpines, qui comprend la moitié de la pièce D et s'étend en direction de Confignon jusqu'à la limite de la zone industrielle. Ce PLQ prévoit la réalisation des infrastructures et des équipements publics, l'aménagement d'espaces publics majeurs de rencontre, de sport et de loisirs, la création des voiries et la localisation des droits à bâtir (DàB) pour la réalisation de logements, des activités et des activités dédiés à la vie de quartier. Ceci sera fait dans une planification ultérieure, lors des PLQ de détails qui interviendront dans le futur.

3 enquêtes techniques ont été réalisées entre 2019 et 2023. Les Offices cantonaux et fédéraux se sont prononcés entre 2023 et 2024. Ils ont émis des préavis favorables avec quelques demandes de compléments. Ce sont ensuite les Conseils administratifs de Plan-les-Ouates et de Confignon qui ont préavisé favorablement, avec des conditions, 3 pour Plan-les-Ouates et 25 pour Confignon.

Une séance publique a eu lieu le 8 octobre 2024 avec une exposition temporaire et l'ouverture de l'enquête publique qui s'est déroulée du 11 octobre au 11 novembre 2024. Pendant cette période, 20 observations nous sont parvenues, de la part de 18 expéditeurs, qui ont été transmises dans les délais. A ce stade, le Département du territoire invite les Conseils municipaux des Communes de Confignon et de Plan-les-Ouates à émettre leurs préavis respectifs sur ce projet de PLQ.

Le Conseil administratif propose 3 remarques, à ajouter dans le préavis :

1. Garantie de la localisation des DàB de propriété de la Commune sur son territoire dans le règlement du PLQ. Il s'agit en effet d'éviter que Plan-les-Ouates doive réaliser ses DàB sur le territoire de Confignon.
2. Traitement des cessions (gratuites pour un équipement public communal) dans le règlement du PLQ. Il s'agit de préciser le nombre de m2 qui sont dévolus à ces cessions gratuites, pour quelles infrastructures et à quelle Commune. Cela porte notamment sur l'école primaire de Confignon, les équipements sportifs et culturels de la pièce D, et la Ruche qui sera en copropriété de Plan-les-Ouates et de Confignon.
3. Traitement des échanges de droits activités-logements souhaités par certains propriétaires (tableaux présents dans le règlement du PLQ et le rapport explicatif).

Le planning d'adoption du PLQ-Cherpines reprend les différentes étapes de la procédure précédemment évoquées :

- |                                            |                                |
|--------------------------------------------|--------------------------------|
| - Vote des deux Conseils municipaux :      | 15 avril 2025                  |
| Ouverture du délai référendaire            | 06 mai 2025                    |
| - Ouverture de la procédure d'opposition : | Automne 2025 (sans référendum) |
| Les intéressées peuvent s'opposer :        | Durant 30 jours                |
| Si une Commune s'est opposée :             | Intervention du Grand Conseil  |

- Adoption par le Conseil d'Etat et ouverture des voies de recours : Hiver 2025 (sans référendum)
- Entrée en vigueur : Printemps 2026 (sans référendum ni recours)

**Mme Monbaron** invite les Conseillers municipaux à renvoyer cette délibération en commission Aménagement et nouveaux quartiers pour plus de détails.

**La Présidente** informe que le Bureau préconise également un renvoi en commission Aménagement et nouveaux quartiers.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi de la délibération en commission Aménagement et nouveaux quartiers au vote du Conseil municipal.

**La délibération D 166-2025 est renvoyée en commissions Aménagement et nouveaux quartiers  
par 24 oui, soit à l'unanimité.**

**g) D 167-2025 P : crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 150'900 F destiné à anticiper d'un mois l'engagement du personnel pour la crèche PotiMarron et de renforcer le secteur recrutement de l'administration**

**La Présidente** soumet au Conseil municipal l'entrée en matière de cette délibération (annexe 8), ce qui est accepté par 24 oui, soit à l'unanimité.

**M. Magnin** précise que ce projet de délibération vient en complément de la délibération qui a été votée concernant les crèches et surtout l'engagement des personnes qui s'occuperont des enfants. Les engagements étaient initialement prévus au 1<sup>er</sup> août 2025 ce qui supposait une ouverture de l'institution le 25 août et non pas le 11 août 2025 comme les autres structures communales petite enfance. Nous nous sommes rendu comptes qu'il manquait 2 semaines pour aligner toutes les institutions sur une même date d'ouverture. Ce projet de délibération vise à harmoniser la date d'ouverture au 11 août 2025 avec l'ensemble des autres institutions municipalisées, assurant ainsi une cohérence, une meilleure compréhension et une égalité de traitement pour les familles. Cela permettra également d'optimiser l'organisation interne ; les nouveaux collaborateurs pourront poser leurs droits aux vacances dès leur arrivée soit du 1<sup>er</sup> au 11 juillet et ainsi éviter des absences sur le début d'activité (septembre à décembre), période clé pour la nouvelle structure et son bon fonctionnement.

**M. Magnin** préconise un vote sur le siège afin de bénéficier de cette somme pour pouvoir faire les engagements au 1<sup>er</sup> juillet et pas au 1<sup>er</sup> août 2025. Les recrutements sont déjà faits et les personnes externes doivent donner leur congé en étant sûres d'être engagées pour le 1<sup>er</sup> juillet. Il faut compter environ 3 semaines de travail pour ouvrir une crèche. Le montant de la délibération est constitué quasiment que de salaires. Une économie de 15'000 F a été possible grâce aux recrutements en interne. Le Conseil administratif est maintenant prêt à signer les contrats d'engagement.

**M. Magnin** tient encore à souligner l'importance des crèches dans les problématiques actuelles.

**La Présidente** informe que le Bureau préconise également un vote sur le siège de cette délibération.

**M. Brunschweiler** demande pourquoi une anticipation d'ouverture de 1 semaine entraîne des engagements pour 1 mois supplémentaire.

**M. Magnin** répond qu'il s'agit d'avancer l'ouverture de 2 semaines, pas de 1 semaine. Nous comptons 3 semaines de travail préparatoire pour mettre les choses en place, travailler sur le projet pédagogique et créer les équipes. Certaines personnes prendront quasiment immédiatement 2 semaines de vacances, ce qui assurera ensuite leur présence jusqu'à la fin de l'année et évitera un certain nombre de remplacements. Au final, c'est une opération blanche.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**La délibération D 167-2025 est acceptée  
par 24 oui, soit à l'unanimité.**

## **6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **A. Motions**

#### **a) M 48-2024 R : Evaluation des mesures prévues dans la perspective de l'accueil de requérants d'asile aux Cherpines en 2025**

**La Présidente** rappelle que le Conseil municipal a accepté l'entrée en matière de cette motion (annexe 9) le 29 octobre 2024. Elle a été renvoyée en commission Sociale et enfance qui a émis un préavis défavorable.

**M. Dupraz** informe qu'à la suite de cette motion, l'Hospice général a pris position fin janvier. Les motionnaires proposent de renvoyer cette motion au Conseil administratif pour qu'il nous fasse une réponse par rapport à ce que l'Hospice général a dit dans la séance de la commission Sociale et enfance et aux inquiétudes qui sont exprimées dans la motion.

**M. Rochetin** remarque que formellement, pour ce faire, il conviendrait de transformer cette motion en postulat.

**M. Magnin** constate que toutes les questions de la motion ont reçu une réponse en commission. Un bilan pourrait être fait pour la semaine prochaine, avec ce qui peut être dit en commission et ce qui est tout public. Il reviendra donc la semaine prochaine avec toutes les mesures prévues et les réponses aux questions. Le Conseil administratif considère que cette motion n'a plus lieu d'être puisqu'elle a reçu toutes les réponses. En fin de commission, le souhait de la retirer avait été exprimé.

**M. Dupraz** persiste et maintient sa demande pour renvoyer la motion au Conseil administratif. Il y a en effet un certain nombre d'inquiétudes parmi la population par rapport à ces centres de réfugiés. Il est important de savoir ce qui peut être dit au public.

**Mme Soulier** remarque que l'Hospice général a déjà publié un certain nombre d'informations par rapport à ces centres.

**M. Rochetin** maintient sa proposition de transformer la motion en postulat. Le principe d'une motion est de demander le dépôt d'un projet de délibération, alors que le postulat permet d'adresser une demande au Conseil administratif, et c'est exactement ce que demande M. Dupraz.

**M. Dupraz** annonce que les motionnaires transformeront donc la motion en postulat, pour formaliser la demande au Conseil administratif.

**La Présidente** soumet au vote du Conseil municipal la transformation de la motion en postulat

**Le Conseil municipal accepte la transformation de la motion M 48-2025 en postulat  
par 24 voix, soit à l'unanimité.**

#### **b) M 51-2025 R : Pour que le tarif des pensions de crèche à Plan-les-Ouates soient calculés strictement selon le total du Revenu déterminant unifié (RDU)**

**La Présidente** rappelle que le Conseil municipal a accepté l'entrée en matière de cette motion (annexe 10) le 11 février 2025. Elle a été renvoyée en commissions Sociale et enfance et Finances.

Sur demande d'un membre du groupe ayant déposé la motion, la commission Sociale et enfance propose que la motion soit retirée. La commission Finances a émis un préavis favorable par 2 oui, 1 non et 6 abstentions.

**Mme Saas** remarque que d'après son collègue qui siège en commission Sociale et enfance, la motion ne serait pas acceptée ce soir, car elle privilégie la classe moyenne supérieure si on se base sur les chiffres présentés par la Commune. Elle se questionne quand même sur la définition de cette classe moyenne supérieure et surtout à partir de quel barème elle débute. Vu que son groupe souhaite qu'une majorité de communiens puissent bénéficier d'une réduction de charges, les motionnaires acceptent la proposition de la commission Sociale et enfance, de mettre en place une nouvelle grille tarifaire afin de proposer de nouvelles mesures au travers d'une nouvelle motion, sous l'impulsion de son groupe évidemment. Pour ces raisons, les motionnaires retirent la motion M 51-2025 ce soir.

**M. Magnin** remercie les motionnaires pour cette demande. En effet, ce sont les discussions en commission Sociale et enfance qui les ont amenés à retirer cette motion. A contrario, un important travail sera à faire pour une refonte de la grille tarifaire des pensions pour la petite enfance. Il ne s'agit pas que des tarifs mais d'une analyse socio-économique des parents, de la définition de la classe moyenne supérieure, etc. C'est également un changement de règlement. Il s'est engagé sur cette voie, et encouragera ses successeurs à prendre cela en charge. Le terrain sera encore préparé sous cette législature.

**La motion M 51-2025 est retirée par les motionnaires.**

**c) M 52-2025 R : Pour un service de navettes pour rapprocher les nouveaux quartiers et les hameaux du centre de la commune**

**La Présidente** rappelle que le Conseil municipal a accepté l'entrée en matière de cette motion (annexe 11) le 11 février 2025. Elle a été renvoyée en commissions Environnement et infrastructures qui a émis un préavis favorable.

En l'absence d'interventions, **la Présidente** soumet la motion au vote du Conseil municipal.

**La motion M 52-2025 est acceptée  
par 24 oui, soit à l'unanimité.**

**d) M 53-2025 P : Pour que les enfants qui pratiquent l'Instruction En Famille (IEF), de la commune de Plan-les-Ouates, bénéficient des mêmes droits que les autres enfants scolarisés dans celle-ci**

**Mme Soulier**, motionnaire, procède à la lecture des considérants de la motion. Elle demande un vote nominatif.

**La Présidente** précise que l'art. 64 al. 2 du règlement du Conseil municipal stipule qu'un vote nominatif peut être demandé si un quart des membres le souhaitent. Elle soumet au vote du Conseil municipal le principe d'un vote nominatif, ce qui est refusé.

**La Présidente** soumet l'entrée en matière de la motion (annexe 12), qui est acceptée par 24 oui, soit à l'unanimité.

**Mme Soulier** procède à la lecture de l'exposé des motifs de la motion. Elle informe ensuite avoir reçu 16 mails de Communes qui acceptent d'inclure les enfants IEF aux promotions. Elle a également des lettres du DIP qui confirment que plusieurs institutions ne sont pas adaptées pour ces enfants. Elle projette une photo des promotions de juin 2024 avec des enfants IEF de Thônex dans le cortège avec toutes les autres classes.

**La Présidente** informe que le Bureau n'a pas émis de préconisation.

**M. von Haller** préconise un renvoi en commission Sociale et enfance.

**Mme Soulier** approuve cette proposition. Elle pourra ainsi donner plus de renseignements et montrer tous les documents en sa possession.

**M. Dupraz** propose d'auditionner l'association IEF (instruction en famille) en commission.

**Mme Soulier** précise qu'il existe plusieurs associations.

**M. Magnin** pense en effet que pour aller plus dans les détails, la commission doit recevoir les personnes concernées, à savoir les représentants de l'association qui ne siègent pas au Conseil municipal.

**Mme Soulier** précise encore qu'elle n'est pas concernée par cette motion. Son fils a 16 ans.

**La Présidente** soumet le renvoi de la motion en commissions Sociale et enfance.

|                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>La motion M 53-2025 est <u>renvoyée</u> en commission Sociale et enfance<br/>par 24 oui soit à l'unanimité.</b></p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## 7. **QUESTIONS**

Question écrite 10-2025 : Respect des accords relatifs à la coopérative « Harmonie » et à la gestion des logements des Cherpines

**M. di Giorgio** fait lecture de la question (annexe 13).

**Mme Monbaron** rappelle qu'une question écrite appelle une réponse écrite, qui arrivera à la prochaine séance du Conseil municipal. Elle peut déjà dire qu'il n'y a pas que la coopérative « Harmonie » dans les immeubles que la Commune a mis en droit de superficie ; il y a aussi la coopérative « Equilibre ». Ces coopératives ont le même nombre de droits à bâtir. Les conventions que nous avons établies imposent que 50% des appartements doivent être attribués à des personnes qui ont des enfants handicapés. Chacune des coopératives a finalement 25% du total des logements qui sont construits sur le périmètre. La réponse écrite sera plus détaillée.

### Invitation

**Mme Soulier** organise un exercice le 29 mars prochain, en tant que secouriste. Elle a envoyé une invitation à l'intention des Conseillers municipaux et des Conseillers administratifs. Apparemment tout le monde n'a pas reçu ce courrier.

**La Présidente** répond que personnellement, elle l'a reçu.

**Mme Monbaron** vérifiera auprès de l'Administration.

Question écrite 11-2025 : remise de billets gratuits pour les matchs du Servette FC et du Genève Servette Hockey Club

**M. Bagagnan** fait lecture de la question (annexe 14).

**Mme Monbaron** informe qu'une réponse écrite sera donnée à la prochaine séance du Conseil municipal.

### Etude de trafic de transit

**Mme Saas** demande des nouvelles.

**M. Rodriguez** répond que des décisions ont été prises par le Conseil administratif. Elles ont été présentées à la commission Environnement et infrastructures. Une présentation publique est prévue

le 27 mars prochain à la salle communale sur la mobilité en général dans la commune ; ces décisions seront détaillées.

#### Centre équestre

**M. Lenoir** demande plus d'informations concernant la mise au concours. Il pensait que le couvert devait être réalisé au préalable, ce qui n'est pas encore le cas.

**Mme Monbaron** répond que le dossier n'a pas encore pu être présenté en commission Sports. Nous devons effectivement une réponse par rapport à une motion qui avait été déposée à ce sujet. Des offres ont été demandées pour la couverture de la carrière et elles se sont révélées très chères. Au vu des investissements prévus sur la pièce D, il ne nous paraissait pas opportun de dépenser autant d'argent pour cette couverture. Nous avons préféré relancer l'appel d'offres pour un nouveau gérant, pour savoir comment ce centre équestre pourrait être développé, avant de faire cet investissement conséquent.

**M. Lenoir** se souvient que l'idée était de savoir si une meilleure fréquentation du centre équestre serait obtenue avec ce couvert. Il s'étonne donc que l'appel d'offres soit relancé, sans couvert.

**Mme Monbaron** ajoute que le Conseil administratif s'est rendu compte que la gérante actuelle est dans une boucle sans fin. Elle ne s'en sort pas, et ne peut pas exploiter plus sans ce couvert. Si elle pouvait exploiter plus, elle pourrait engager du personnel. Donc sans personnel supplémentaire, elle ne peut pas avoir plus de chevaux. Même avec les pensions supplémentaires qui sont arrivées dernièrement, elle n'arrive pas à tourner. Elle s'épuise. C'est l'occasion de voir si elle peut faire un partenariat avec d'autres personnes, ou si elle peut s'associer pour monter une structure qui vaut vraiment la peine que la Commune y investisse. La Commune dépense déjà beaucoup pour remettre le bâtiment aux normes. Le loyer est très bas. Plusieurs personnes de la Commune se plaignent que nous mettions à disposition des installations publiques à un privé avec un loyer dérisoire. Nous attendons maintenant le résultat de cet appel d'offres. D'un autre côté, des personnes affirment que ce centre équestre est tout à viable en l'état, sans couvert.

**M. Magnin** ajoute que la Commune est tenue de remettre régulièrement au concours la gestion de ses infrastructures publiques. Cela n'avait pas été fait depuis longtemps pour ce centre équestre. Il en va de même pour les restaurants scolaires, par exemple.

**M. Lenoir** remarque que lorsqu'un restaurant scolaire est mis au concours, il s'agit de salariés, qui ont éventuellement droit au chômage. Il s'inquiète pour la situation de la gérante, qui est indépendante et a 55 ans. Le Conseil administratif doit prendre ses décisions en connaissance de cause.

**Mme Monbaron** assure que de nombreuses discussions ont eu lieu avec la gérante, qui peut d'ailleurs postuler. Si elle n'était pas retenue, son dossier pourrait être retenu dans le cadre d'autres postulations si elle a les qualifications requises.

#### Eco-crèche

**M. Lenoir** demande un peu plus d'informations, puisque les procès-verbaux des commissions ne sont pas publics.

**M. Magnin** rappelle que les rapports des commissions sont publics. Il n'a aucun problème pour donner plus d'informations, mais il ne lui appartient pas de redire ici ce qui a été dit en commission. Il faut demander une audition aux commissaires, en accord avec le Président. Les représentants de l'éco-crèche ont été reçus et écoutés. Le Président avait clairement annoncé qu'aucune décision ne serait prise à l'issue de cette audition. Un courrier succinct de la part du Conseil administratif leur a été adressé, pour les remercier et leur rappeler qu'aucune décision n'avait été prise.

## 8. DIVERS

### Affiches électorales

**M. Dupraz** a été surpris par la présence d'énormes panneaux d'un parti sur du mobilier urbain. Il nous avait été précisé que le mobilier urbain ne devait pas être utilisé. Cela a déjà été corrigé ce soir. Il se réjouit que Plan-les-Ouates ait un tel règlement, ce qui n'est pas le cas dans d'autres communes, où c'est un peu l'anarchie.

### Clé du carnotzet

**M. Lenoir** remet la clé du carnotzet à Mme Saas, de la part de M. Gillet. Elle était en effet absente lors de la fête de départ de ce dernier.

### Musique municipale

**M. Favre** informe que l'assemblée générale de la Musique municipale a eu lieu récemment, en présence de M. Magnin. Tout s'est bien déroulé, la situation financière est bonne, le comité fonctionne bien.

Un concert est prévu le 10 mai prochain à 20h00 au Vélodrome. Les musiciens porteront à cette occasion leur nouvel uniforme, cofinancé par la Commune.

Un autre concert est encore prévu le 14 juin, à Bons-en-Chablais.

L'école de musique compte une centaine d'élèves.

### Bourse aux vélos

**M. Stauder** annonce que l'APEPLO organise une bourse aux vélos le 12 avril à l'école Champ-Joly.

### Atelier choral

**M. Torri** informe que l'Atelier choral a commencé ses répétitions pour le concert de l'inauguration de l'orgue de Compesières le 14 décembre prochain.

### La julienne

**M. Solari** apprécie beaucoup de travailler dans des lieux publics, et il a notamment passé de nombreuses heures au café de La julienne pour préparer cours et dossiers. Ce fut aussi l'occasion de belles rencontres, de discussions intéressantes, autour de l'art et de la culture. Des difficultés économiques ont eu raison de ce lieu et un nouveau gérant y a été installé en 2024. Quelle rupture ! des écrans partout, de la mono-alimentation, un concept « go fast », il faut attendre un bip pour aller chercher une bouteille directement dans le frigo.... Il s'interroge sur l'identité de ce lieu, dans une maison des arts et de la culture, et sur les valeurs que la Commune souhaite faire vivre et transmettre à travers La julienne, qui est une structure communale.

### IEF

**Mme Soulier** salue la présence dans le public de plusieurs parents et grands-parents d'enfants qui pratiquent l'IEF. Elle les invite à nous rejoindre après la séance pour un verre de l'amitié.

### Elections 2030

**M. Favre** espère que d'autres méthodes que la tenue de stands verront le jour pour les campagnes électorales en 2030. Ces stands sont tristes et fatigants à mettre en place. Il existe sûrement d'autres moyens de se rendre intéressants, de parler aux gens, de les réunir. D'autres Communes ont déjà changé de méthode, par exemple en éditant un journal commun. Il souhaite que les gens puissent être reçus dans une commission spéciale afin d'être entendus sur leurs ressentis.

*Clôture de la séance*

\*\*\*

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt la discussion à 21h40.

*Fin de la séance*

\*\*\*

## **QUESTIONS DU PUBLIC**

### **Chemin des Petits-Bois**

**M. G. Bossen** habite au chemin des Petits-Bois et revient sur son intervention au Conseil municipal d'octobre dernier. Les habitants ont pu être reçus et une séance publique a eu lieu. La présentation projetée leur a été transmise en janvier, mais ils demeurent dans l'attente du procès-verbal de la séance. M. Fischer a promis que ce procès-verbal suivrait, mais il semble que ce dernier soit en absence-maladie longue durée. Il demande quand arrivera le procès-verbal, qui est le contact en l'absence de M. Fischer, et si l'absence de ce dernier risque de retarder la mise en place des mesures anti- inondations.

**M. Rodriguez** fera en sorte que le procès-verbal soit envoyé. La personne de contact est M. Gaillard, également présent et qui suit le dossier. Une séance est toujours prévue au mois de mai et aucun retard n'est à craindre.

\*\*\*

**La Présidente** invite les présents à se rendre à la cafétéria pour le verre de l'amitié.

Le secrétaire  
Marco SOLARI

La Présidente  
Nathalie RUEGGER

**RAPPORTS :**

- a) Environnement et Infrastructures du 17 février**
- b) Aménagement et nouveaux quartiers du 3 mars**
- c) Sociale et enfance du 6 mars**
- d) Finances du 13 mars**

**Annexe 1**

Réponse à la motion M 40a-2023 « Mesures à prendre contre la pratique du harcèlement, de toutes natures, dans le cadre des écoles de la Commune – Informer, sensibiliser, former. »

**Annexe 2**

D 161-2025 R : Crédit d'engagement de 450 000 F pour l'étude en vue de la réalisation des aménagements intérieurs des futurs locaux de la Commune dans l'immeuble H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

**Annexe 3**

D 162-2025 P : Crédit d'engagement de 100 000 F pour l'étude relative au réaménagement du parking du Square des Footballeurs en vue de la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri

**Annexe 4**

D 163-2025 P : Annulation du règlement rattachant les conseillers administratifs à une caisse de pension et accordant des indemnités en cas de départ et maintien de l'affiliation à une caisse de prévoyance professionnelle

**Annexe 5**

D 164-2025 P : Crédit d'engagement de 230 000 F relatif aux travaux d'aménagement des nouveaux locaux du jardin d'enfants Les Abeilles et bail de 15 ans

**Annexe 6**

D 165-2025 P : crédit d'engagement de 100 000 F pour l'étude relative à la réfection du chemin et du pont du Clos (tronçon chemin des Semailles au pont du Clos) à Plan-les-Ouates

**Annexe 7**

D 166-2025 P : Adoption du PLQ N°30'087 - « Les Cherpines » sur les territoires communaux de Plan-les-Ouates et de Confignon

**Annexe 8**

D 167-2025 P : crédit budgétaire supplémentaire 2025 de 150'900 F destiné à anticiper d'un mois l'engagement du personnel pour la crèche PotiMarron et de renforcer le secteur recrutement de l'administration

**Annexe 9**

M 48-2024 R : Evaluation des mesures prévues dans la perspective de l'accueil de requérants d'asile aux Cherpines en 2025

**Annexe 10**

M 51-2025 R : Pour que le tarif des pensions de crèche à Plan-les-Ouates soient calculés strictement selon le total du Revenu déterminant unifié (RDU)

**Annexe 11**

M 52-2025 R : Pour un service de navettes pour rapprocher les nouveaux quartiers et les hameaux du centre de la commune

**Annexe 12**

M 53-2025 P : Pour que les enfants qui pratiquent l'Instruction En Famille (IEF), de la commune de Plan-les-Ouates, bénéficient des mêmes droits que les autres enfants scolarisés dans celle-ci

**Annexe 13**

Question écrite 10-2025

**Annexe 14**

Question écrite 11-2025

**RAPPORT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES**

Lieu : Salle des commissions – Mairie  
Date et heure : Lundi 17 février 2025 – 19h00

**Motion M 52-2025 P** Un service de navettes pour rapprocher les nouveaux quartiers et les hameaux du centre de la commune

L'accueil de cette motion est positif par l'ensemble des commissaires et le Conseiller administratif, M. Mario Rodriguez, car elle rejoint une préoccupation commune de faciliter les déplacements entre divers lieux périphériques de la Commune : hameaux, centre sportif, quartier des Sciers, etc... Des contacts ont déjà eu lieu entre la Commune et les TPG. La motion a l'avantage de proposer une étude complète sur les diverses possibilités de fonctionnement. Des aménagements seront nécessaires et une étude financière aussi.

La commission préavise favorablement à l'unanimité.

**D 161 - 2025** relatif au crédit d'engagement de 450 000 F pour l'étude en vue de la réalisation des aménagements intérieurs des futurs locaux de la Commune dans l'immeuble H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

Dans les deux bâtiments situés à la route de Base, il est prévu de mettre en place notamment un Pôle Santé-social, un EMS. Le droit de superficie a été signé en mai 2024 avec la création d'une servitude d'usufruit au profit de la Commune pour les futurs locaux du Poste de Police municipale et d'une permanence sociale. La Commune recevra les locaux « clé en main », solution qui permet d'avancer plus rapidement dans leur mise à disposition et un gain de temps considérable pour l'administration communale

Au vu des avantages évoqués dans l'exposé des motifs, la commission préavise favorablement ce crédit, à l'unanimité.

Le rapporteur : Denis Thorimbert  
20 février 2025

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
AMENAGEMENT ET NOUVEAUX QUARTIERS**

Date et heure : Lundi 3 mars 2025 à 20h00

Lieu : Mairie – Salle des Commissions

***Communications du conseil administratif :***

**a) PLQ Arare dessus : présentation du dossier avant la séance publique et enquête publique.**

M. Gaillard explique les grandes lignes de ce PLQ ainsi que la zone 4a et son historique, qui va se décliner en une centaine d'appartement et du R+3 sans accroche sur la rte de Bardonnex. Une information publique aura lieu le 2 avril. Premiers logements livrer à l'horizon 2030.

**b) D159-2024 Informations et point de situation suite au RDV du 19 février 2025 avec le projet d'agglomération**

M Gaillard explique que cela concerne le MEP des Cherpines, il est urgent d'attendre...

Le rapporteur : Cédric Epenoy  
Le 4 mars 2025

## Rapport de la Commission Sociale et Enfance

Mairie – Salle du Conseil Municipal

**Date et heure : séance du Jeudi 6 mars 2025 / 20h00**

### **Sociale & Enfance**

#### **Petite enfance :**

Audition des représentants de l'Eco-crèche, dans le cadre de la pétition « soutien à la crèche en forêt ».

Celle-ci est une crèche associative et autorisée par le SASAJ. Elle accueille 16 enfants de 30 mois à 4 ans, encadrés par 2 éducateurs et 2 aides.

Explication de son fonctionnement et de ses infrastructures.

Débat entre les commissaires et explications complémentaires fournies pour la bonne compréhension du système.

#### ***RDU et frais de garde :***

Motion M51-2025, concernant le tarif des pensions des crèches à PLO, pour qu'il soit calculé strictement sur le total du RDU.

Explications du Conseil Administratif et répercussions d'un tel changement.

En cas d'acceptation de la motion, la somme à absorber par la commune est de CHF 100'000.--.

Seules 42% des familles pourraient bénéficier d'une éventuelle réduction des frais de garde.

Débat soutenu sur cette motion et sur le changement de la grille tarifaire. Discussions sur le bienfondé d'élargir les bénéficiaires de ces déductions.

A la suite des débats, il a été décidé de revoir l'ensemble de la grille tarifaire avec une nouvelle motion portée par l'ensemble de la commission.

#### ***Crèche PotiMarron :***

Stratégie et engagement de l'équipe de la crèche.

Explication de l'enjeu du crédit budgétaire supplémentaire 2025 de CHF 150'900.--, destiné à anticiper un mois d'engagement du personnel de la crèche.

La commission donne un signal positif à l'unanimité.

### **Social :**

Formalisation du jury de Champ-Ravy, avec Mme Willimann comme membre et M. Solari, comme suppléant.

### **Communication du CA :**

La semaine contre le racisme aura lieu les 19 et 22 mars 2025.

La deuxième édition « On Stage », projet unique à Genève, réunira 24 entreprises, qui proposeront des visites et dont 13 proposeront également des ateliers. Il y aura 16 domaines d'activités représentés. Cette édition est organisée avec l'aide de Forpro et le Spark.

L'inauguration du nouveau bâtiment du JAPLO, aura lieu le 29 mars 2025.

Le rapporteur : **Robert di Giorgio**  
Mars 2025

## RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES

**Lieu** : Salle des commissions – Mairie

**Date et heure** : jeudi 13 mars 2025 – 20h00

### **1. Délibération D 161-2024 : Crédit d'engagement de 450 000 F pour l'étude en vue de la réalisation des aménagements intérieurs des futurs locaux de la Commune dans l'immeuble H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates**

Le Conseiller administratif fait une excellente présentation.

La Commission préavise favorablement, par 8 oui et 1 abstention la D 161-2024.

### **2. Motion M 51-2025 : Pour que le tarif des pensions de crèche à Plan-les-Ouates soient calculés strictement selon le total du Revenu déterminant unifié (RDU)**

Un membre du groupe ayant déposé la motion a annoncé vouloir retirer celle-ci lors du prochain conseil municipal. En effet, la commission Sociale et enfance du 6 mars dernier a, après de longs débats, décider de proposer, de manière collégiale, une version revue du règlement.

Le Conseiller administratif fait toutefois, à la demande de certains commissaires, la présentation.

Plusieurs points ont été abordés par les Commissaires.

La Commission préavise favorablement, par 2 oui, 1 non et 6 abstentions, la motion M 51-2025.

### **3. Modification du Règlement du Conseil municipal – Suppléance des conseillers municipaux**

La Commission accepte d'entrer en matière par 5 oui et 4 abstentions la discussion sur le sujet.

Les débats sont vifs et il est décidé reporter la discussion au prochain Bureau afin de demander, entre autres, un avis de droit auprès du DIN concernant les articles 7 et 17 de la Loi sur l'administration des communes (LAC, rsGE B 6 05).

### **4. Communications du Conseil administratif**

Néant

Christophe STAUDER, rapporteur

## **Réponse à la motion M 40A-2023**

### **« Mesures à prendre contre la pratique du harcèlement, de toutes natures, dans le cadre des écoles de la Commune – Informer, sensibiliser, former »**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de sa séance du 14 novembre 2023, votre Conseil a accepté l'entrée en matière de la motion « Mesures à prendre contre la pratique du harcèlement, de toutes natures, dans le cadre des écoles de la Commune – Informer, sensibiliser, former » M 40A-2023.

Le Conseil administratif, avec l'appui du Service de l'action sociale et de la jeunesse, a procédé à l'analyse de cette motion et il a été mis en évidence que la commune de Plan-les-Ouates, tout comme le DIP et le GIAP, se préoccupent depuis plusieurs années de cette importante thématique du harcèlement en milieu scolaire et que de nombreuses mesures sont déjà déployées. Afin de compléter ces mesures, le Conseil administratif va mettre en œuvre les propositions suivantes, en réponse aux demandes formulées par le Conseil municipal :

#### **Concernant la première invite :**

##### **Organiser et promouvoir un cycle de conférences et ateliers de sensibilisation tout public à la problématique du harcèlement**

- Nous allons organiser une conférence/table ronde pour mettre en lumière les dispositifs existants pour prévenir et prendre en charge le phénomène de (cyber)harcèlement ;
- Nous mettrons sur pied une journée concernant le harcèlement scolaire, en collaboration avec les associations de parents d'élèves, durant laquelle des ateliers « boîte à outils » seront proposés pour les parents et les enfants.
- Nous diffuserons le flyer du DIP intitulé « cyberharcèlement, voir l'invisible » ;

#### **Concernant la deuxième invite :**

##### **Allouer les ressources nécessaires à sa réalisation**

- Un montant a déjà été prévu au budget communal 2025 permettant d'organiser ce cycle de conférences et ces ateliers de sensibilisation.

Au vu des dispositifs et organisations déjà existant, le Conseil administratif n'estime pas nécessaire d'entrer en matière concernant les invites suivantes de la motion :

##### **Encourager la collaboration entre les institutions, les organisations et les personnes concernées pour lutter contre le harcèlement**

- Au niveau communal, des groupes de travail existent pour échanger sur les problématiques sociales rencontrées par les jeunes et y répondre. Des acteurs des établissements scolaires participent à ces rencontres
- Au sein des établissements scolaires, des cellules d'intervention sont également en place pour prendre en charge les phénomènes de harcèlement-intimidation entre élèves. Le GIAP quant à lui dispose aussi d'un cadre pour la prise en charge des situations, en lien avec les établissements scolaires et les services dédiés du DIP.

Les collaborations entre les différents acteurs concernés par la lutte contre le harcèlement sont déjà effectives.

**Organiser des modules de formation destinés au personnel du secteur parascolaire.**

- Une commune ne peut pas décider de la formation du personnel du secteur parascolaire. Le Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire centralise et organise lui-même la formation de son personnel. Une formation de base est proposée dès l'entrée en service puis des formations continues tout au long de la carrière. Par ailleurs, une formation online obligatoire introduite en 2024 par le DIP correspond à la demande formulée par le Conseil municipal dans la motion.

Avec mes remerciements et mes cordiales salutations

Xavier Magnin  
Maire

février-mars 2025 /#30878



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
 Délibération **D 161-2025 R**  
 Séance du 18 mars 2025

## PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 450 000 F pour l'étude en vue de la réalisation des aménagements intérieurs des futurs locaux de la Commune dans l'immeuble H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

Vu le Plan Directeur Communal adopté par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009,

vu l'adoption du PDQ Cherpines par le Conseil d'Etat en date du 2 octobre 2013, suite à la résolution R 13-2013 acceptée par le Conseil municipal le 18 juin 2013,

vu le PLQ « Le Rolliet » N° 30'043 adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018, entré en force en octobre 2018,

vu la volonté communale depuis les premières réflexions sur le quartier de développer un poste de Police municipale et une permanence sociale sur le territoire de la Commune et vu l'opportunité de réaliser ces surfaces dans l'îlot « H1 », du PLQ Rolliet,

vu la délibération D 95-2023 accordant l'octroi par la Commune d'un droit de superficie sur la parcelle N°7'487 supportant le bâtiment H1 afin de disposer d'un droit de regard sur la conservation à long terme d'une programmation santé-sociale grand public dudit bâtiment,

vu la signature devant notaire, le 16 mai 2024, du droit de superficie sur la parcelle N°7'487 supportant le bâtiment H1 au bénéfice de la société Rolliet Activités SA intégrant également la création d'une servitude d'usufruit en vue de la mise en œuvre des futurs locaux du poste de Police municipale et de la permanence sociale,

vu la délibération D 49-2021 accordant un mandat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (Pilote) pour la mise en valeur des droits à bâtir propriétés de la Commune aux Cherpines (et notamment le bâtiment « H1 ») dont la quote-part liée aux projets du patrimoine administratif sera comptabilisée dans le compte des investissements,

vu l'exposé des motifs EM 161-2025, de février 2025, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## DECIDE

par 24 oui, à l'unanimité

1. De procéder à l'étude en vue de la réalisation des aménagements intérieurs du poste de Police municipale et de la permanence sociale dans l'immeuble H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 450 000 F, destiné à financer cette étude.

3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. Au cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/VLM/NP/bg #26'300 – SF/PL Février 2025



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
 Délibération **D 162-2025 R**  
 Séance du 15 avril 2025

## PROJET DE DELIBERATION

Relatif au crédit d'engagement de 100'000 F pour l'étude portant sur le réaménagement du parking du Square des Footballeurs en vue de la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri

vu l'urgence climatique et le plan climat 2<sup>ème</sup> génération du Canton,

vu les différentes stratégies cantonales : Ville éponge 2050, Stratégie d'arborisation 2070,

vu la motion M 35-2023 « Pour la création d'îlots de fraîcheur sur la commune de Plan-les-Ouates »,

vu les nombreux projets pilotes réalisés sur le canton de Genève afin de diminuer les températures estivales,

vu les données issues de l'analyse climatique réalisée par le Service cantonal du développement durable du Canton de Genève et la société GEO-NET, et l'identification du Square des Footballeurs comme îlot de chaleur urbain (ICU) avéré,

vu l'approbation de ce type de réalisation par l'office cantonal de l'eau (OCEau), permettant de récolter les eaux météoriques à l'échelle d'un parking, répondant aux démarches novatrices « Eau en ville » mises en place par cet office,

vu les besoins d'équipements de tri des déchets supplémentaires dans ce secteur, en lien avec le plan de gestion des déchets cantonal 2020-2025 « tri obligatoire »,

vu l'exposé des motifs EM 162-2025, de janvier 2025, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter le crédit pour l'étude relative au réaménagement du parking du Square des Footballeurs en vue de la création d'un îlot de fraîcheur et l'installation d'un centre de tri,
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 100'000 F, destiné aux frais d'études,
3. De comptabiliser la dépense nette prévue de 100'000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement qui sera présenté ultérieurement pour la réalisation de l'objet relatif à cette délibération. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de la décision de non-réalisation.

*SEE/BF-CG – Janvier 2025*



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
Délibération **D 163-2025**  
Séance du 18 mars 2025

### PROJET DE DELIBERATION

Relative à l'annulation du règlement rattachant les conseillers administratifs à une caisse de pension et accordant des indemnités en cas de départ  
et maintien de l'affiliation à une caisse de prévoyance professionnelle

Vu le règlement rattachant les conseillers administratifs à une caisse de pension et accordant des indemnités en cas de départ approuvé le 21 février 2012 par le Conseil municipal,

vu le règlement d'application de la loi sur l'administration des communes modifié en juillet 2024 avec l'ajout d'indemnité de fin de fonction pour les membres de l'Exécutif (article 15),

vu le préavis de la Commission des finances,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui, à l'unanimité

D'accepter l'annulation du règlement du 21 février 2012 rattachant les conseillers administratifs à une caisse de pension et accordant des indemnités en cas de départ avec effet rétroactif dès l'année 2024.

De maintenir l'affiliation des conseillers administratif à une caisse de prévoyance professionnelle.

SF/PL – #25508 - Décembre 2024



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
 Délibération **D 164-2025 R**  
 Séance du 18 mars 2025

### PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 230 000 F pour les travaux d'aménagement des nouveaux locaux du jardin d'enfants « Les Abeilles » à Plan-les-Ouates et la signature d'un contrat de bail d'une durée de 15 ans

Vu la D 33-2021, relative au crédit d'engagement de 220'000 F destiné à la démolition des pavillons situés sur la parcelle de la Paroisse et abritant les Abeilles et le JAPLO, votée par le Conseil municipal lors de sa séance du 18 mai 2021,

vu l'installation provisoire des Abeilles dans les locaux de l'école Champ-Joly CE depuis la fin de l'année 2021,

vu l'autorisation de construire N°113'845 relative à la réalisation d'un immeuble de 35 logements et activités au rez-de-chaussée, entrée en force en janvier 2023 et actuellement en phase de chantier,

vu l'opportunité proposée à la Commune de Plan-les-Ouates par la Paroisse Catholique Romaine, propriétaire de l'immeuble, de se porter locataire d'une surface d'environ 280m<sup>2</sup> de surface brute de plancher (SPB) pour 245m<sup>2</sup> de surface nette de plancher (SNP) au rez-de-chaussée de l'immeuble pour y réaliser l'aménagement d'un jardin d'enfants de 32 places,

vu les plans d'aménagements des locaux ainsi que le devis associé qui sont en cours de réalisation par les mandataires du projet, dont le bureau Quatre architecture territoire,

vu la proposition de signature d'un contrat de bail d'une durée de 15 ans, prolongeable par période de 5 ans, pour la location des surfaces aménagées du jardin d'enfants,

vu que les aménagements intérieurs seront réalisés par le propriétaire et entretenus par la Commune de Plan-les-Ouates pendant toute la durée du bail,

vu l'exposé des motifs EM 164-2025, de mars 2025, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

### DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter le projet d'aménagement d'un jardin d'enfants de 32 places au rez-de chaussée de l'immeuble de logements, situé sur le Mail 2000 à Plan-les-Ouates, propriété de la Paroisse Catholique Romaine.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 230 000 F, destiné à financer les travaux d'aménagement des nouveaux locaux du jardin d'enfants « Les Abeilles », y compris les frais d'équipement de la Commune.
3. D'autoriser le Conseil administratif à signer un contrat de bail d'une durée de 15 ans, prolongeable par période de 5 ans, pour la location des surfaces aménagées du jardin d'enfants, pour un loyer annuel de 108 000 F.
4. De comptabiliser la dépense brute prévue de 230 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir le montant net prévu de 230 000 F au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025.

*SCA/LP/bg #27'404 – SF/PL - Mars 2025*



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
 Délibération **D 165-2025 R**  
 Séance du 18 mars 2025

## PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 100 000 F pour l'étude relative à la réfection du chemin et du pont du Clos (tronçon chemin des Semailles au pont du Clos) à Plan-les-Ouates

Vu la réalisation de travaux pour la mise en place d'un réseau de Chauffage à Distance (CAD) par les Services Industriels de Genève sur le chemin du Clos,

vu l'étude du bureau d'ingénieurs RCI menée par l'Office Cantonal de l'Eau, qui conclut à la nécessité de reconstruire le pont du Clos afin d'éviter les inondations en amont,

vu l'opportunité offerte par ces deux travaux pour réfléchir à la réfection de l'entier du chemin du Clos dans son tronçon compris entre le chemin des Semailles et le chemin de la Plamatte, y compris les réseaux aériens et souterrains et la réalisation d'un éco-point,

vu la nécessité de mener des études d'ingénieur civil en amont des travaux afin d'organiser, planifier et cadrer ces futurs travaux,

vu le caractère intercommunal du chemin et du pont du Clos,

vu l'accord de financement des études entre la ville de Lancy et la commune de Plan-les-Ouates avec une participation respective de 75% et 25%,

vu l'exposé des motifs EM 165-2025, de mars 2025 comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC – B 6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal décide

## DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter de réaliser l'étude relative à la réfection du chemin du Clos et du pont du Clos (tronçon chemin des Semailles au pont du Clos) comprenant les thématiques suivantes :
  - a. Reconstruction du système d'évacuation des eaux usées et pluviales,
  - b. Réfection de la chaussée,
  - c. Sécurisation du cheminement piéton au carrefour du chemin de la Plamatte et du chemin du Clos,

- d. Enfouissement de la ligne électrique, réfection de l'éclairage public et déploiement de fourreaux pour le réseau de fibre optique,
  - e. Création d'un éco-point,
  - f. Reconstruction du pont du Clos sur le Voiret.
- 2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 100 000 F, destiné à financer l'étude.
  - 3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 100 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
  - 4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit de réalisation, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/ALF/YG/bg /#27'289 – SF/pl – Mars 2025



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
 Délibération **D 166-2025 R**  
 Séance du 15 avril 2025

### PROJET DE DELIBERATION

relatif au préavis du Conseil municipal sur le projet de Plan Localisé de Quartier N° 30'087  
 « Les Cherpines » sur les territoires de Plan-les-Ouates et de Confignon

Vu le déclassement en septembre 2010 d'une partie du grand projet Cherpines en zone de développement 3,

vu le vote positif lors du référendum relatif au déclassement en mai 2011,

vu le Plan Directeur de Quartier (PDQ) des Cherpines, adopté le 2 octobre 2013 par le Conseil d'Etat,

vu le Plan d'Intention de la Maitrise d'œuvre Urbaine (MOEU) du 4 juin 2014, définissant les grands principes urbanistiques retenus pour le Grand Projet des Cherpines,

vu le Plan localisé de quartier (PLQ) « Le Rolliet » N° 30'043, adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018,

vu le Plan Directeur de Zones de Développement Industriel ou d'Activités mixtes (PDZIA) EcoParc des Cherpines PDZIA de « l'écoParc industriel des Cherpines » N° 29968, adopté par le Conseil d'Etat le 9 mai 2018,

vu l'établissement de projet de Plan Localisé de Quartier (PLQ) N° 30087-517-529 « Les Cherpines » dont le périmètre s'étend de la route de Base au Sud, l'éco-Parc industriel des Cherpines à l'Ouest, le cours d'eau de l'Aire au Nord et le périmètre du Rolliet à l'Est, et qui prévoit la réalisation d'infrastructures et d'équipements publics, l'aménagement d'espaces publics majeurs de rencontre, de sports et de loisirs, la création de voiries-réseaux et mails-doux pour toutes les mobilités et la localisation de droits à bâtir pour la réalisation de logements, d'activités et d'activités de vie de quartier à travers des planifications ultérieures,

vu les trois enquêtes techniques auprès des différents services de l'Etat de cette planification, qui se sont déroulées respectivement du 19 février 2019 au 4 avril 2019, du 11 décembre 2019 au 24 janvier 2020 et du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 13 juillet 2023,

vu la consultation auprès des Offices fédéraux de l'aménagement du territoire (ARE) et de l'agriculture (OFAG) qui s'est déroulée du 21 décembre 2023 au 29 février 2024, et les préavis favorables sous demande de compléments rendus,

vu la volonté conjointe des Conseils administratifs de Plan-les-Ouates et de Confignon de réaliser un quartier de qualité, ayant abouti au préavis favorable sous 3 conditions du Conseil administratif de Plan-les-Ouates le 19 avril 2024 et au préavis favorable sous 25 conditions du Conseil administratif de Confignon le 17 mai 2024,

vu la décision du Comité de pilotage (COPIL) du Grand Projet des Cherpines du 13 juin 2024, validant le lancement de la mise à l'enquête publique,

vu le courrier du Département du territoire du 7 octobre 2024 ouvrant l'enquête publique sur la procédure précitée, qui s'est déroulée du 11 octobre au 11 novembre 2024 inclusivement,

vu les 20 observations (de 18 expéditeurs) reçues dans les délais impartis, ainsi que les réponses de l'Office de l'urbanisme y relatives, transmises en date du 11 février 2025,

vu le courrier du Département du territoire du 3 mars 2025, invitant les Conseils municipaux de Plan-les-Ouates et de Confignon à émettre leurs préavis respectifs sur le projet de plan localisé de quartier,

vu l'exposé des motifs EM 166-2025, de mars 2025, comprenant l'ensemble des éléments techniques et procéduraux relatifs à cette opération,

vu l'article 6, alinéa 4, de la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre r de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## DECIDE

par x oui, x non et x abstention

de préavisier favorablement le projet de Plan Localisé de Quartier N° 30'087 « Les Cherpines » sur les territoires de Plan-les-Ouates et de Confignon en portant, sur cette planification, les deux demandes et la réserve suivantes :

### **1) Demande : garantie de la localisation des DàB de propriété de la Commune sur son territoire dans le règlement du PLQ**

Afin d'anticiper la mise en œuvre des procédures ultérieures et garantir le respect du cadre légal du présent PLQ, le Conseil communal demande la modification de l'article 3 « *Tableau de répartition et de localisation des droits à bâtir* » du règlement du PLQ par l'ajout d'un alinéa 4, portant la mention suivante :

*Art. 3, al. 4 : « Les droits à bâtir en main des Communes (acquis ou en cours d'acquisition) sont reportés exclusivement sur leurs territoires respectifs. Ce principe est à respecter dans le cadre du développement des sous-périmètres et lors de l'adoption de PLQ ultérieurs. »*

### **2) Demande : traitement des cessions (gratuites pour un équipement public communal) dans le règlement du PLQ**

Le Conseil municipal demande la modification des alinéas 1 et 3 de l'article 23 « *Cessions gratuites pour un équipement public communal* » du règlement du PLQ. Le contenu demandé pour cet article, dans son intégralité, est le suivant :

*Art. 23, al. 1 : « Les cessions gratuites totalisent 38'287 m<sup>2</sup> de terrain, soit 18'119 m<sup>2</sup> cédés à la Commune de Confignon pour l'école primaire, 18'275 m<sup>2</sup> cédés à la Commune de Plan-les-Ouates pour les équipements sportifs et culturels dans le sous-périmètre D et 1'893 m<sup>2</sup> pour la Ruche (équipement socioculturel) sur la place des Cherpines cédés en copropriété à la Commune de Confignon et à la Commune de Plan-les-Ouates. La cession gratuite pour l'école primaire sera inscrite au registre foncier dès l'adoption du PLQ d'ensemble. Les autres cessions gratuites seront inscrites au Registre foncier au plus tard lors du dépôt du formulaire d'ouverture de chantier concernant les bâtiments qui seront prévus par les PLQ ultérieurs, compte tenu du report des droits à bâtir dans les divers sous-périmètres. »*

*Art. 23, al. 2 – inchangé : « Les droits à bâtir issus des terrains ou emprises des terrains sis en zone de développement 3 et devant être cédés gratuitement pour un équipement public communal sont reportés dans les sous-périmètres réservés à l'adoption d'un PLQ ultérieur. »*

*Art. 23, al. 3 : « Sauf accords contraires spécifiques, le financement et l'exploitation des équipements réalisés sur ces cessions sont à la charge de la Commune bénéficiaire de la cession. »*

**3) Réserve : traitement des échanges de droits activités-logements souhaités par certains propriétaires (tableaux présents dans le règlement du PLQ et le rapport explicatif)**

Le Conseil municipal - sous réserve que des modifications aient lieu - propose la modification, à la suite du tableau des échanges de droits à bâtir exprimés par certains propriétaires en page 82 et en remplacement du tableau en page 83, d'inclure le paragraphe suivant :

*« L'établissement du tableau présent à l'article 3, alinéa 1, du règlement du PLQ, n'a été modifié - entre l'étape de la mise à l'enquête publique et avant l'étape de l'adoption du PLQ - qu'en impliquant et impactant les acteurs souhaitant intervertir leurs droits à bâtir et non les autres acteurs, satisfaits de la répartition proposée. »*

SCA/TA/bg - #25'843 – Mars 2025



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
 Délibération **D 167-2025 P**  
 Séance 18 mars 2025

## PROJET DE DELIBERATION

relatif à un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de **150'900 F** destiné à anticiper d'un mois l'engagement du personnel pour la crèche PotiMarron et de renforcer le secteur recrutement de l'administration

Vu le vote favorable du budget 2025 par le Conseil municipal en lien avec l'ouverture d'une nouvelle institution de la petite enfance à prestations élargies du nom de PotiMarron,

considérant l'importance portée au soutien aux familles dans la conciliation de leur vie professionnelle et familiale,

vu l'ouverture planifiée au 11 août 2025 de l'ensemble des institutions communales à prestations élargies,

considérant l'impossibilité de garantir cette date d'ouverture harmonisée avec un engagement du personnel au 1<sup>e</sup> août 2025

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## DECIDE

par 24 oui, à l'unanimité

1. D'accepter l'engagement anticipé d'un mois du personnel dédié à l'IPE Potimarron.
2. D'accepter un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de **150'900 F** à cet effet, afin de couvrir un mois supplémentaire la rémunération du personnel de cette crèche, ainsi que de renforcer le secteur recrutements de l'administration.
3. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2025 en dépenses supplémentaires sur les rubriques 54.30 (135'900 F) et 02.31 (15'000 F)
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

SPE/SG/CCV – SF/PL - 24.02.2025 #29661

Commune de Plan-les-Ouates  
Conseil municipal

Séance du mardi 18 mars 2025  
**M 48-2024 R**

## **PROJET DE MOTION**

### **Evaluation des mesures prévues dans la perspective de l'accueil de requérants d'asile aux Cherpines en 2025**

#### **Considérant :**

La situation géopolitique dans laquelle nous nous trouvons impactés, malgré la neutralité de notre pays, qui exerce des pressions importantes dans l'ensemble des pays d'Europe et que la Suisse s'y trouve ainsi directement confrontée, notamment par l'afflux de requérants d'asile de toutes provenances ;

la décision du Canton de mettre l'un de ses terrains aux Cherpines, à proximité du Centre sportif, à disposition de l'Hospice Général pour la construction d'une infrastructure à destination de 200 personnes au bénéfice de l'asile et notamment des familles ;

les indications, peut-être erronées, quant aux possibilités d'occupations de ces futurs habitants, à la possible légèreté des forces destinées à les encadrer et à la potentielle faible surveillance des structures gérées par l'Hospice Général, alors que celles-ci se situeront sur un territoire actuellement peu peuplé ;

l'expérience favorable vécue sur notre Commune par le biais du Centre fédéral d'accueil temporaire mis en place sous le Centre communal de la voirie au printemps 2024,

le fait que cet accueil s'est déroulé sans aucune gêne ou répercussion pour les riverains notamment grâce aux nombreuses activités d'occupation mises en place par la Confédération, au fort taux d'encadrement des occupants (plusieurs collaborateurs d'une société privée formés à cet effet pour un maximum journalier de 25 requérants) ainsi qu'aux rondes régulières d'une société privée de surveillance ;

la volonté de ne pas « parquer » des gens déracinés dans un périmètre peu habité et de les laisser livrés à eux-mêmes, mais de leur donner les moyens de reprendre une vie normale tout en s'assurant qu'ils comprennent nos us et coutumes et s'intègrent de la meilleure manière ;

la volonté de comprendre et prévoir dès maintenant le mode de fonctionnement de ce centre, afin de ne pas devoir réagir au coup par coup et mettre en place des mesures communales non prévues au budget, pour parer à un éventuel déficit d'accompagnement et d'encadrement des entités cantonales,

le projet de budget 2025 qui ne contient aucune indication à ce sujet,

## **Le Conseil municipal demande au Conseil administratif**

Par X oui, X non et X abstention(s),

1. De recevoir dans les meilleurs délais toutes les informations utiles du Canton ou de l'Hospice Général sur le Centre de réfugiés en construction aux Cherpines, notamment quant :
  - à l'ouverture de celui-ci,
  - au calendrier de l'occupation envisagée et à la typologie des futurs habitants,
  - à son fonctionnement, notamment les activités à disposition des occupants, les forces destinés à leurs encadrement, suivi et soutien, ainsi qu'à la surveillance de cette structure et des alentours,
  - le temps que durera l'implication des institutions cantonales et le degré de celle-ci dans le temps.
2. De recevoir dans les meilleurs délais toutes les informations quant à l'implication de la Commune, imaginée par les services communaux et par là, les répercussions à prévoir tant sur le budget communal que sur d'autres volets (inclusion des enfants dans les crèches ou garderies ? sociétés culturelles ou sportives ? etc).

PLR - PLO – mf – 26 10 2024

## EXPOSE DES MOTIFS

La situation géopolitique actuelle, en Europe, comme dans nombre de parties du monde, est préoccupante à plus d'un titre. Les actualités que nous pouvons tous constater jour après jour nous le démontrent, avec les conséquences que doivent subir les peuples concernés bien souvent malgré eux.

La Suisse, notre Canton, puis notre Commune sont maintenant concernés par les difficultés souvent fortes traversées par les personnes qui parviennent à se réfugier sur notre territoire, pour une durée souvent indéterminée.

La Confédération gère et finance les centres temporaires d'accueil, en attendant que soit déterminé si la population concernée pourra ou non rester sur le territoire helvétique. Notre Commune a pu le constater suite à la décision d'ouverture de l'abri cantonal de protection civile sous la Butte de Plan-les-Ouates au printemps 2024. Celui-ci a été dédié à des personnes abritées pour un court séjour puisque dans l'attente de l'examen de leur dossier d'asile. Dans ces cas-là, la Confédération assume la totalité du financement, l'entière gestion du lieu et de ses habitants, l'occupation quotidienne de ces derniers ainsi que la sécurité de l'abri et de ses alentours, par le biais de sociétés privées dont les collaborateurs sont spécialement formés.

Nous relevons que, suite aux retours formulés par le Conseil administratif, tout ceci a parfaitement fonctionné, sans aucun point négatif à relever. De plus, aucune doléance n'a été émise, ni par la Commune, ni par ses habitants.

Les prévisions de la Confédération en matière d'asile ne s'étant bien heureusement pas réalisées, nous avons récemment appris que cet accueil cessera prochainement et qu'il ne reprendra pas tant que la situation n'évolue pas négativement.

Cela étant, le Canton, propriétaire de terrains aux Cherpines par le biais d'une Fondation d'utilité publique, a, en parallèle, décidé d'octroyer ses terrains à l'Hospice Général, pour la construction d'un centre plus permanent destiné à accueillir 200 personnes en 2025.

A ce jour, et rien ne figurant dans notre projet de budget 2025, nous n'en savons pas plus.

Il semblerait toutefois que les normes d'encadrement et de surveillance existant au niveau de la Confédération ne sont pas les mêmes pour les centres d'accueil plus permanents gérés par les institutions cantonales.

Or, nous estimons que ces personnes, d'âges et de nationalités différentes, rassemblées dans un même lieu (lieu actuellement éloigné de toute habitation), doivent pouvoir bénéficier des meilleures conditions pour surmonter les épreuves vécues, repartir le mieux possible dans une nouvelle vie, apprendre notre langue, s'imprégner de nos us et coutumes et les respecter.

Ceci ne pouvant se faire qu'avec des cours de langue, des activités régulières, variées et adaptées aux différents âges, un encadrement avec du personnel adéquat et en nombre suffisant, un suivi assidu tant au niveau psychologique que social afin que personne ne soit exclu, asservi ou livré à soi-même. Il n'est non plus pas souhaité ni souhaitable que les habitants de ce centre occupent par tous temps les terrains de sport ou les parcs animaliers adjacents par défaut d'occupation ou qu'ils aient l'opportunité de développer des commerces en tous genres vu l'inexistence de voisinage et par-là, de contrôle social naturel.

Afin de ne pas nous retrouver à devoir ouvrir des crédits supplémentaires en dernière minute ou mettre en place des mesures palliatives en cas de situations non conformes aux attentes de la population de notre Commune, nous souhaitons obtenir rapidement des informations sur les demandes formulées dans la présente motion.

Il est vraisemblable que ces futurs habitants auront plaisir à retrouver une vie plus stable, emprunte d'un futur qui devient possible et qu'ils sauront profiter de cette opportunité pour s'intégrer pleinement, puis prendre une part active à la vie de notre Commune.

Pour ce faire, il s'agit de s'assurer dès maintenant que les moyens mis à disposition par le Canton et ses institutions suffiront et que leurs engagements, formels, perdureront au fil du temps. Il n'y a en effet pas de raison que notre Commune doive pallier à une déficience quelconque, que ce soit financièrement ou autre, ni qu'elle propose une offre ou des conditions différentes de celles mises à disposition de l'entier de la population de notre Commune.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à soutenir cette motion et à la renvoyer au Conseil administratif pour obtenir les précisions demandées.

**Pour le groupe PLR :**

**Luis Brunschweiler, Véronique Dubois, Sylvain Dupraz, Cédric Epenoy, Michel Favre, Romy Ferri**

PLR – PLO - mf – 26 10 2024

## MOTION

### **Pour que le tarif des pensions de crèche à Plan-les-Ouates soient calculés strictement selon le total du Revenu déterminant unifié (RDU)**

#### **Considérants**

1. **Grille de tarification crèche** : Au bas de la grille tarifaire pour les crèches de PLO (disponible sur <https://www.plan-les-ouates.ch/>), il est inscrit les mentions suivantes :

---

Les déductions liées aux frais de garde **ne sont pas comprises** pour l'établissement du prix de pension (validé par le CA le 01.04.20)

---

- Ainsi, lorsque les crèches et/ou l'administration communale reçoivent le RDU du ou des parent(s), ces derniers **rajoutent au montant calculé par l'administration fiscale** le montant des *Frais de garde effectifs* (poste 12 du détail du RDU socle), afin d'augmenter le revenu total. Cette opération, c'est-à-dire modifier manuellement le RDU au bénéfice des institutions de la petite enfance et/ou de la commune, a pour conséquence le passage systématique au barème plus élevé sur la grille tarifaire, et donc à un prix plus cher pour les familles.
2. **Effet sur le pouvoir d'achat** : L'addition des frais de garde dans le RDU pénalise toutes les familles, notamment celles ayant plusieurs enfants en crèche. Ces frais sont des dépenses nécessaires et régulières, et doivent logiquement être déduits du calcul de la pension. En supprimant cette retenue pourtant naturellement comptée dans le RDU, la commune fait fi du fait que cet argent ne représente pas un revenu disponible ou une capacité réelle de paiement des parents.
  3. **Injustice sociale** : L'augmentation des pensions de crèche, liée à l'inclusion des frais de garde dans le RDU, réduit le budget disponible pour d'autres besoins essentiels des familles, comme l'alimentation, les loisirs, ou le logement.
  4. **Une mesure injuste aussi pour les familles avec revenus modestes** : Le système actuel impacte également les familles les plus modestes, qui sont souvent celles ayant recours à des crèches publiques en raison de leurs contraintes financières, puisqu'à elles aussi le coût de la mise en pension de leur(s) enfant(s) est majoré à leurs revenus déjà maigres.
  5. **Les frais de garde ne sont pas des revenus disponibles** : Les frais de garde sont des dépenses nécessaires à la participation des parents au marché du travail. Il est donc

illogique de les considérer comme un revenu qui augmente la capacité contributive des parents, alors qu'il s'agit simplement de coûts obligatoires.

### **Le Conseil municipal demande au Conseil administratif**

Par x oui, x non et x abstention(s)

- de revoir le système actuel de calcul des pensions de crèche et de prendre les mesures nécessaires pour stopper l'ajout des frais de garde sur le revenu déterminant unifié (RDU) dans ce calcul. Cette mesure permettrait de réduire les coûts pour les familles et de mieux répondre aux défis financiers qu'elles rencontrent.

Pour le groupe MCG : Robert Di Giorgio, Laurent Ulrich, Alexandra Saas

### **Exposé des motifs**

Cette motion vise à soutenir les familles de notre commune, en leur assurant un accès plus juste et équitable aux services de garde, et à améliorer leur situation financière en évitant de pénaliser leur capacité à subvenir à leurs besoins. Nous espérons que cette proposition sera examinée avec bienveillance et qu'elle pourra être mise en œuvre dans les plus brefs délais.

## **Projet de Motion**

### **Un service de navettes pour rapprocher les nouveaux quartiers et les hameaux du centre de la commune**

#### **Considérant :**

- Les besoins en matière de mobilité de la population, en particulier les personnes à mobilité réduite, les aînés et les familles ;
- Le développement du territoire communal avec l'accueil de milliers d'habitants dans les nouveaux quartiers éloignés du centre de la commune et de ses commerces, lieux de loisirs et guichets administratifs ;
- L'importance pour la cohésion et la qualité de vie des habitants de vivre au sein de quartiers bien desservis
- L'existence de solutions flexibles et sûres pour garantir cette desserte, y compris les navettes autonomes

En conséquence,

#### **Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates**

#### **INVITE**

#### **Par 24 oui, à l'unanimité**

À demander au Conseil administratif :

- De mettre en place un service de navettes gratuit destiné à connecter les nouveaux quartiers, notamment les Sciers et le Rolliet (les Cherpines), et les hameaux au centre de la commune.
- D'étudier plusieurs variantes selon les critères de fréquence, d'itinéraire, de desserte, de sécurité et de coût, en portant une attention particulière aux éléments suivants :
  - Le service de navettes peut être municipalisé ou délégué à une entité partenaire, par exemple les TPG,
  - Il peut s'agir de navettes autonomes ou avec chauffeur, l'option la plus efficiente, sûre et adaptée au territoire communal doit être privilégiée.
- De veiller à ce que ce service de navettes soit complémentaire au réseau de transport public actuel et connecte les lieux sportifs et culturels de la commune.

Pour Le Centre : Philippe Rochetin, Anita De Mitri, Denis Thorimbert, Isabelle Willimann et Vincent Casares

## EXPOSE DES MOTIFS

La mobilité et l'accessibilité aux lieux d'activités dans une agglomération comme Plan-les-Ouates influent directement sur la qualité de vie de ses habitantes et habitants.

Le développement urbain de notre commune et la construction de nouveaux quartiers relativement excentrés ont conduit à l'isolement d'une partie de la population. D'autant plus que l'offre de transport public est principalement répartie le long de la route de Saint-Julien, un axe de circulation majeur et historiquement le vrai élément de centralité de la commune.

La problématique du « dernier kilomètre » doit donc être prise en compte par la politique de mobilité communale. Si le réseau TPG continue à s'étoffer, il ne permet toujours pas à de nombreux habitants d'atteindre leur destination autrement qu'à pied, à vélo ou en voiture. Une desserte plus fine doit être offerte afin de couvrir cette première et dernière distance qui sépare le domicile du réseau de transports publics cantonal. Cette situation est particulièrement compliquée pour les aînés, les personnes à mobilité réduite et pour les familles qui ont des impératifs quotidiens comme aller à l'école, faire leurs courses ou se rendre à une visite médicale.

Afin de répondre aux besoins de habitantes et habitants, Le Centre souhaite que Plan-les-Ouates développe un système flexible et sûr de navettes pouvant accueillir une quinzaine de passagers par véhicule et capable de relier rapidement les nouveaux quartiers aux pôles d'activités et au réseau de transport public présents sur la commune.

Les élus du Centre soulignent l'importance d'examiner des variantes de ce système qui prennent en compte plusieurs critères comme la fréquence des navettes, les itinéraires empruntés, la bonne qualité de la desserte, la sécurité et le coût.

Le développement technologique a permis la mise en circulation de véhicules électriques et autonomes munis de capteurs permettant d'anticiper les déplacements au gré des obstacles et de la navigation. Il s'agit donc d'une option réaliste mais qui doit être approfondie.

L'accessibilité doit être une priorité : ces navettes servant sur des trajets courts permettant d'amener les passagers aux arrêts des TPG les plus proches. La question de la municipalisation de ce service ou de sa délégation à un partenaire reste ouverte et devra être examinée à l'aune de son coût. Dans tous les cas, l'offre doit être gratuite.

Le Centre-PDC Plan-les-Ouates invite ses collègues du Conseil municipal à faire un bon accueil à cette motion importante pour améliorer la desserte des nouveaux quartiers de notre commune et améliorer la qualité de vie de nos habitants.

## Projet de motion

Pour que les enfants qui pratiquent l'Instruction En Famille (IEF), de la commune de Plan-les-Ouates, bénéficient des mêmes droits que les autres enfants scolarisés dans celle-ci.

### Considérant que :

- l'école n'est pas obligatoire, mais que c'est bien l'instruction qui l'est :
- **l'article 37, chapitre 6, de la loi sur l'Instruction Publique (LIP 11470)**, stipule que : « Tous les enfants et jeunes en âge de scolarité obligatoire et habitant le canton de Genève doivent recevoir, dans les écoles publiques ou privées, **ou à domicile**, une instruction conforme aux prescriptions de la présente loi et au programme général établi par le département conformément à l'accord HarmoS et à la convention scolaire romande. »
- l'IEF est un droit à Genève.
- la scolarisation à domicile des enfants en IEF est contrôlée et validée par le Département de l'Instruction Publique.
- les familles pratiquant l'école à la maison sont en constante augmentation depuis 2019. L'office médico-pédagogique (OMP) et le DIP ont recensé 54 enfants en 2019 (\*<sup>2</sup>) contre plus de 450 aujourd'hui. La tendance est à l'augmentation pour les années à venir.
- sur la commune de Plan-les-Ouates, ce sont à ce jour 8 enfants (connus) qui pratiquent l'IEF, dont 6 au niveau primaire.
- la pratique de l'instruction en famille n'est pas toujours un choix délibéré personnel, mais résulte souvent de contraintes liées aux difficultés spécifiques de l'enfant, à des besoins particuliers, au harcèlement scolaire, à une phobie scolaire, ou à d'autres situations similaires. L'école publique ou privée ne peut pas toujours répondre de manière satisfaisante à ces besoins.
- ces enfants ne sont en rien désociabilisés ; bien au contraire, ils sont tout à fait intégrés à leur vie de quartier.
- lors des promotions de juin 2024, plusieurs enfants en IEF ont pu participer aux cortèges et fêtes des promotions dans diverses communes, entre autres la Ville de Genève, Thônex et Grand-Saconnex. (\*<sup>3</sup>).

- les familles des enfants connus de Plan-les-ouates qui pratiquent l'IEF habitent et payent leurs impôts dans notre commune.

**Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates**  
**DEMANDE**  
**par X oui, X non, X abstentions**

**Au Conseil administratif :**

D'autoriser et d'inclure les enfants pratiquant l'Instruction En Famille de notre commune :

- À participer à la demi-journée ouverte pour les écoles afin d'accéder aux manèges avant le défilé de fin de journée (avec un parent pour les accompagner).
- À participer au défilé de fin d'année des promotions avec les écoles, sous leur propre panneau d'IEF, tout en respectant le thème choisi par les écoles (avec un parent pour les accompagner).
- À inclure ces enfants lors de la remise des cadeaux de fin de scolarité obligatoire ainsi qu'à la soirée prévue à cet effet.
- À leur permettre de bénéficier de la formation citoyenne en participant à la visite de la mairie et à la sortie à Berne, en accord et coordination avec les écoles.

**Mme. Barbara Soulier, Conseillère Municipale (indépendante)**

Avec le soutien des conseillers municipaux suivants :

Pour le groupe LES VERT.E.S : M. Marco Solari, M. Bathélemy Von Haller et M. Christohpe Stauder

Pour le groupe des Socialistes : Mme. Nathalie Ruegger et M. Bagagnan Daouda

Pour le groupe Fédération : M. Nicolas Lenoir et Mme. Evelyne Chenaux-Bourquin

Pour le groupe du MCG : M. Robert Di Giorgio et M. Laurent Ulrich

## Exposé des motifs

La Loi sur l'Instruction Publique (LIP), chapitre VI, article 37, autorise l'Instruction En Famille sur le canton de Genève. Ces enfants sont encadrés, surveillés et testés par le Département de l'Instruction Publique (DIP).

Pour rappel, l'école n'est pas obligatoire, c'est l'instruction qui l'est.

Le système éducatif actuel, via l'école, ne propose pas toujours de solutions adaptées aux enfants avec des besoins ou des difficultés spécifiques. L'IEF peut donc être une solution, transitoire parfois, pour éviter le décrochage scolaire et ses graves conséquences tant sur le plan psychologique que de l'insertion sociale et professionnelle.

L'école à la maison leur permet de bénéficier d'un cadre d'apprentissage ajusté à leurs besoins, tout en restant intégrés dans la vie de leur communauté locale.

Ces enfants ont les mêmes droits que tous les autres et restent avant tout des enfants.

Notre commune, réputée pour son ouverture d'esprit sur de nombreux sujets, ne peut ignorer ces enfants en les excluant des événements organisés pour tous les élèves scolarisés sur son territoire, quelle que soit leur forme d'instruction.

D'autres communes, entre autres la Ville de Genève, Thônex et le Grand-Saconnex, ont déjà intégré ces enfants à leurs événements.

Ce geste représente un coût très raisonnable pour la commune.

Le bien-être de ces enfants et leur épanouissement constituent une véritable richesse pour notre commune, contribuant au renforcement des liens sociaux et à une meilleure inclusion.

**Montrons que notre commune, fidèle à ses valeurs d'inclusion et de solidarité, intègre ces enfants comme tous les autres de Plan-les-Ouates, leur offrant la reconnaissance et le soutien nécessaires pour s'épanouir pleinement.**

Merci pour l'attention bienveillante que vous accordez à ce propos et l'accueil favorable que vous réserverez à cette motion.

**Annexe** : Voir photo jointe : promotion de juin 2024 des enfants IEF de la commune de Thônex dans le cortège avec toutes les autres classes.

---

\*<sup>1</sup> : Loi sur la LIP 11470 (Loi sur l'Instruction Publique), chapitre VI, article 37.

\*<sup>2</sup> : Article de Swiss Info : [lien](#) et enquête du quotidien Tages-Anzeiger du 17.03.2019.

\*<sup>3</sup> : Ville de Genève, commune de Thônex, commune du Grand-Saconnex, plusieurs communes ont confirmé qu'elles seraient d'accord si la demande leur était faite et en attente de nouvelles des autres communes encore.

---

## Question écrite au Conseil administratif

***Objet : Respect des accords relatifs à la coopérative « Harmonie » et à la gestion des logements des Cherpines***

Certaines personnes, dont je fais partie, estiment que les accords passés entre la coopérative « Harmonie » et la commune, qui ont permis à cette dernière d'obtenir le mandat de gestion de la future coopérative des Cherpines, ne sont pas respectés dans leurs intégralités.

Lors des discussions entre le Conseil administratif et les conseillers municipaux, des critères précis ont été établis pour l'attribution de la gestion des logements de la coopérative des Cherpines. Parmi ces critères, il était notamment question de réserver les logements en priorité aux communiers, en particulier aux jeunes, afin de leur offrir un accès à des loyers plus abordables et de contribuer ainsi à maintenir ces forces vives.

Cependant, il semble que ces engagements ne soient pas pleinement respectés. En effet, des personnes ne résidant pas dans la commune, en particulier des professions libérales telles que des médecins, bénéficient des logements alors qu'elles disposent de ressources suffisantes pour se loger ailleurs, d'autant plus qu'ils ne sont point domiciliés dans notre commune.

Les responsables des attributions, quant à eux, invoquent soit une décision prise à la majorité du comité, soit la non-réception de pièces justificatives, pour éviter de fournir des explications claires et cohérentes. Cette situation soulève un certain malaise, notamment au regard des garanties que la commune leur a fait bénéficier.

Mes questions sont donc les suivantes :

- 1. Quelle est la situation actuelle concernant la gestion des attributions des logements de la coopérative des Cherpines ?**
- 2. Comment sont réparties ces attributions ?**
- 3. Quelles mesures le Conseil administratif envisage-t-il de mettre en place afin d'assurer plus de transparence et de contrôler les attributions pour éviter toute opacité ou favoritisme ?**

En vous remerciant par avance de votre attention et du retour, écrit que vous donnerez à mon courrier.

Robert di Giorgio

**Question écrite au Conseil administratif au sujet de la remise de billets gratuits pour les matchs du Servette FC et du Genève Servette Hockey Club**

Une habitante de Plan-les-Ouates, nous a approchés avec la question suivante :

Chaque habitant-e de PLO peut recevoir gratuitement, sur présentation d'une pièce d'identité, 2 billets par match en se rendant à la Mairie.

Elle profite avec plaisir, parfois, des billets offerts par la commune pour les matchs des clubs cités ci-dessus.

Toutefois, elle a des interrogations sur la gestion de la remise des billets.

Plus d'une fois elle est arrivée à la mairie le lundi à l'ouverture et donc normalement la première personne à demander ces billets.

Cependant, plusieurs billets avaient déjà été donnés.

**Comment est-ce possible ?**

**Vu ce témoignage qui n'est pas le premier que nous recevons à ce sujet, pouvez-vous svp nous communiquer les statistiques sur l'utilisation de ces billets, c'est-à-dire:**

- **combien de billets sont mis à disposition, par match (foot et hockey)?**
- **combien sont utilisés à chaque match ?**
- **en dehors des habitant.e.s, y a-t-il d'autres bénéficiaires, par exemple des employé.e.s de la commune qui peuvent les recevoir (dès lors, doivent-elles ou ils habiter sur PLO pour en recevoir)? Et pourquoi avant 8 h ?**
- **Si les billets sont tous utilisés à chaque match, serait-il possible d'en augmenter le nombre dès la rentrée prochaine ?**

Nous vous remercions de votre attention et de votre réponse écrite.

Daouda Bagagnan pour le Parti Socialiste de Plan-les-Ouates